

Parc naturel régional du Vercors

CAP 2038 : LE POINT DE VUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES OBJECTIFS A INSCRIRE DANS LA CHARTE

Retours des ateliers
multi-acteurs des 15
et 24 octobre



Ce document est un document de travail à caractère intermédiaire. Il résulte de réflexions et d'échanges collectifs et n'a pas fait l'objet de décisions.

Il doit alimenter une seconde phase de travail qui aura lieu en décembre 2019, puis deux sessions de travail avec les élus du territoire, en janvier 2020 et en septembre 2020.

Projet mis en place grâce au soutien financier de :



SOMMAIRE DES THÈMES ABORDÉS :

AMÉNAGEMENT.....	4
BIODIVERSITÉ.....	11
CULTURE/ÉDUCATION.....	17
TOURISME.....	25
AGRICULTURE.....	30
EAU.....	39
ÉNERGIES ET MOBILITÉS.....	44
FORÊT.....	53
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	58
SERVICES À LA PERSONNE/MOBILITÉS.....	63
SOLIDARITÉS / ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS).....	67
SANTÉ/ALIMENTATION.....	72

ATELIER AMÉNAGEMENT

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV (plénière)

Le sujet est introduit en rappelant qu'une des 5 missions d'un Parc naturel régional est de « contribuer à l'aménagement durable des territoires ». Partie intégrante des politiques nationale et régionale d'aménagement du territoire, un PNR contribue à définir et orienter les projets d'aménagement et d'urbanisme menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement. Pour le PNR du Vercors, il s'agit d'un enjeu historique qui est traduit dans l'objectif 3.2 de la charte actuelle.

L'aménagement est un thème transversal aux paysages, à la préservation des espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers), aux déplacements, au développement économique et touristique, à l'énergie et aux ressources en général.

Si le territoire du Vercors est caractérisé par des paysages d'exception et un bâti considéré comme encore authentique et relativement bien intégré, le diagnostic de la révision de la charte a fait le constat de transformations rapides et fortes des paysages, à savoir :

- des pertes de continuités et de lisibilité paysagères (nappe urbaine englobant les noyaux bâtis anciens, développement reliant les hameaux entre eux...),
- un mitage des paysages,
- une banalisation et une altération de certaines entrées de villages ou silhouettes bâties,
- des dégradations des vues et des pertes de qualité paysagère,
- des pertes d'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés (forêt + bâti)...

Le développement urbain, très différent d'un secteur à l'autre, a eu pour corollaire une artificialisation de 353 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans l'aire

d'étude de la nouvelle charte entre 2006 et 2015, soit 32 ha par an.

Si quelques opérations urbaines intéressantes ont vu le jour sur le territoire, montrant les possibles en termes de renouvellement ou de ré-interprétation des formes bâties traditionnelles, elles restent encore trop rares.

Aussi pour préserver la qualité des paysages du Vercors, mais aussi la biodiversité, les espaces NAF, pour adapter le développement aux capacités et ressources du territoire, le Parc souhaite inscrire dans la charte des orientations en faveur de la maîtrise des évolutions du territoire et de l'artificialisation des sols.

Pour introduire le débat, une synthèse des contributions des habitants sur le sujet est présentée. Elle fait ressortir 4 groupes de préoccupations :

1/ Le rythme de développement (jugé trop rapide sur certains secteurs comme les 4 Montagnes) et la nature des aménagements réalisés : ils souhaitent plus de maîtrise du rythme de développement et des aménagements à taille humaine limitant l'artificialisation et la consommation des espaces agricoles. Ils attendent aussi des actions de rénovation, requalification de friches notamment touristiques plutôt que des extensions qui artificialisent et consomment les terres agricoles.

2/ L'équilibre à préserver entre développement et ressources « finies » du territoire : les habitants militent en faveur d'un développement supportable, compatible avec les ressources au sens large du territoire, notamment les ressources en eau.

3/ L'accès au logement pour tous est une de leurs préoccupations pour conserver la diversité sociale.

4/ Un souhait d'une plus grande harmonisation architecturale et paysagère des constructions ainsi que l'usage de matériaux biosourcés, écologiques dans les constructions.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Quels sont les besoins et les enjeux (actuels et futurs) de maîtrise du développement urbain et d'aménagement durable des territoires ?

Est abordé le 1er enjeu, celui de **promouvoir un urbanisme favorable à la santé**. L'aménagement du territoire et la qualité de l'environnement urbain dans lequel les habitants évoluent, influent sur la santé et le bien être. Ainsi, les choix d'aménagements constituent d'importants leviers de prévention et de promotion de la santé. Il est nécessaire d'intégrer toutes les composantes du développement durable et tout particulièrement de la santé et de la qualité de vie des habitants et des usagers dans la mise en œuvre des projets urbains et d'aménagement du territoire. S'ensuit un débat sur la nécessité de construire des paysages du quotidien, qui contribuent à la qualité de vie, donnent une vraie place au piéton, créent des lieux de vie qui participent à la vie des villages et à renforcer les liens sociaux.

Il s'ensuit un 2ème enjeu évoqué qui porte sur **la pression foncière et la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** (visée dans la question 2) : le chiffre cité en introduction sur le nombre d'hectares artificialisés de 2006 à 2015 est considéré comme élevé. Il interpelle car révélateur de la pression qui s'exerce sur le territoire du Parc.

Il amène à discuter de l'importance des relations « ville-montagne » et « territoires en frange du Parc », et de la nécessité d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle du massif qui soit cohérente entre les documents d'urbanisme. Les PLUi et SCoT couvrant le périmètre du Parc fixent des orientations de maîtrise du développement et de la limitation de la consommation d'espaces mais aucun ne couvre la totalité du massif. Le Parc est le seul acteur à avoir cette vision d'ensemble du massif.

=> **Un consensus se dégage sur le rôle du Parc :**

1. **Le Parc comme lieu intégrateur des politiques d'aménagement à l'échelle du massif.**
2. **Le Parc comme outil de gouvernance et de connaissances** à l'instar du travail réalisé sur les ressources stratégiques en eau. Sur cette question, le Parc a permis de dépasser les échelons territoriaux et les différents niveaux politiques. L'échelle Parc a permis des échanges plus libres en raison de l'absence d'obligation réglementaire. Il peut jouer ce rôle dans les questions d'aménagement, d'urbanisme et de paysages.
3. Enfin, **le Parc est aussi évoqué comme un espace politique de débat sur l'urbanisme.** Un élu communal fait remarquer que le PLUi est un outil intéressant mais difficile à intégrer par les élus communaux, peu présents dans le processus d'élaboration. Il manque un espace politique d'appropriation et de discussion des orientations intercommunales (entre l'intercommunalité et les communes) permettant de mieux décliner les orientations des PLUi à l'échelle communale. => Le Parc pourrait être ce lieu de débat.

Le 3ème enjeu cité est d'arriver à **mieux anticiper les conséquences de la transition énergétique sur les paysages**. Les documents d'urbanisme doivent permettre de réduire les impacts des activités humaines sur les ressources. Ils doivent par conséquent davantage anticiper les conséquences de la transition énergétique sur les paysages. Les besoins en matière de production d'énergie (la mobilisation du bois-énergie / la production d'énergie solaire et éolienne) auront des conséquences et induiront des modifications importantes sur les paysages, qu'il faut anticiper. Se pose la question des équilibres à préserver entre les espaces agricoles (pour nourrir la population), les espaces forestiers (pour préserver la biodiversité, produire du bois énergie et du bois construction) et les espaces urbanisés.

Question 2 : Quels sont les engagements à inscrire dans la future charte en matière de réduction de l'artificialisation des sols (consommation des espaces NAF)

Pour introduire le sujet, il est rappelé que le Plan biodiversité 2018 a inscrit un objectif de zéro artificialisation nette pour lequel il existe un appel à l'exemplarité des PNR et un passage quasi obligé pour la charte.

L'artificialisation des sols a pour conséquences, pour les populations et l'environnement :

- Une perte de biodiversité, de productivité agricole, de la capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique et à la précarité énergétique,
- Une banalisation des paysages et en conséquence une perte d'attractivité, y compris économique des territoires.
- Une augmentation des besoins en services de transports et de réseaux coûteux en investissement comme en exploitation.
- L'éloignement des centres villes avec pour corollaire un renchérissement du coût de la mobilité pour les ménages et la réduction de l'accessibilité aux services publics.
- En parallèle, l'étalement urbain peut s'accompagner d'une paupérisation des centres villes, de davantage de logements vacants, voire d'une dégradation du patrimoine bâti, et, en conséquence, de l'attractivité des territoires.

L'évaluation a montré de grandes disparités dans cette maîtrise, avec un taux global d'artificialisation des sols de 1,09 entre 2006 et 2016 (une artificialisation qui augmente plus vite que la population) et des secteurs en forte croissance et sous pression urbaine.

Cet objectif implique à terme de n'urbaniser que les zones déjà urbanisées (densifier les zones urbaines déjà existantes – refaire la ville sur elle-même) ou de compenser des projets qui justifieraient l'urbanisation de parcelles agricoles ou naturelles.

Le débat s'engage sur les îlots de chaleur, qui sont la conséquence directe de l'artificialisation et de la densification en ville.

=> Le groupe s'accorde sur le besoin de densifier à l'avenir avec des formes urbaines adaptées en veillant à maintenir des espaces de respiration nécessaires au bien-être des habitants. Il sera nécessaire de développer des formes urbaines adaptées pour juguler le phénomène, réintégrer l'eau dans la ville. Ex de cours en herbe. L'Agence de l'eau soutient les projets de « re-naturation », re-végétalisation. => La charte doit inscrire quelque chose dans ce domaine.

Une 2ème intervention porte sur la nécessité de **réhabiliter, rénover l'existant, s'attaquer aux friches industrielles et touristiques** du territoire, qui permettront de limiter l'artificialisation des sols. Tous s'accordent pour dire qu'il n'y a que des points positifs à aller vers cet objectif de rénovation de l'existant et de réinvestissement des friches. Si ces actions de rénovations coûtent plus cher, les participants partagent le fait qu'on est gagnant sur le long terme. Il faudrait davantage réfléchir à ce que cela coûte à tous de ne pas rénover. Les communes auront besoin d'ingénierie pour conduire de telles opérations.

=> Les participants s'accordent pour dire que la charte du Parc doit donner les axes forts sur ce thème.

La rénovation pose aussi la question des filières de production de matériaux de construction. => Le Parc peut amener sur ce point la dimension de l'énergie grise. Ce cercle vertueux sera porteur d'innovations, de technicités et d'emplois locaux.

Il est noté que la prise de conscience sur la nécessité de rénover n'est pas encore partagée par tous, d'où l'intérêt de donner des orientations dans la Charte et que le Parc soit aussi catalyseur d'expériences réussies sur le sujet. Les habitants ont besoin d'exemples qui fonctionnent sur le territoire (ex. du bâtiment de la coopérative laitière à Villard-de-Lans).

Attention en contrepartie à ne pas empêcher une partie de la population de vivre sur le Vercors en raison de modes de construction trop onéreux.

La 3ème intervention porte sur la nécessité d'**articuler la vision globale à l'échelle du massif avec les visions locales**. Le PLUI doit agréger l'ensemble des territoires.

Quels objectifs de réduction de l'artificialisation à fixer ?

Des objectifs qui doivent être qualitatifs et/ou quantitatifs ?

Aucune réponse n'est apportée à ces questions. Par contre, le Parc est l'espace de réflexion, discussion et conciliation, pour harmoniser le(s) PLUI sur le sujet.

La 4ème intervention porte sur la **mise en œuvre du principe « Eviter, réduire, compenser »** en cas d'artificialisation. Il est dit que l'échelle pertinente est celle des SCoT et des PLUi.

Si une commune « désartificialise », est ce que ça peut bénéficier à une autre commune ? Un intervenant cite l'exemple d'une bourse de compensation foncière à l'échelle intercommunale en Autriche si on artificialise (cf. projet Los Dama). Des outils fiscaux de compensation sont également envisageables. Le SCoT de la GRUG s'est emparé de cette question. Il met en place des outils et réfléchit à la manière de réduire et de compenser. Le

SCOT de la Provence Verte travaille aussi sur ces thématiques.

Tous s'accordent pour dire qu'il sera nécessaire d'innover et d'être créatif pour mettre en œuvre ce principe « ERC ». On aura également besoin de nouveaux outils, de nouvelles solidarités de compensation => Le Parc peut être porteur d'innovation dans le domaine.

Question 3 : Quelle articulation et complémentarité des acteurs compétents en matière d'aménagement ?

La question est introduite par un rappel des nombreux acteurs publics, para publics, associatifs qui interviennent déjà dans l'aménagement. Il est souligné que les partenaires techniques et les experts doivent venir en appui aux maîtres d'ouvrage, en plus des partenaires financiers. => Le Parc est vu comme un laboratoire d'idées, un espace de dialogue et de diffusion des expériences.

Une personne remarque un net progrès en matière de transversalité, participation du Parc à de nombreux groupes de travail. De son point de vue, cela fonctionne bien coté isérois. Cette collaboration est plus récente du côté drômois, amorcée grâce au contrat de transition énergétique sur le Royans qui a permis de rassembler les acteurs. Néanmoins, il existe une certaine dissymétrie entre les territoires, liée au nombre de communes adhérentes au Parc dans les EPCI. Par exemple, Valence Romans Agglomération, ne compte qu'une seule commune adhérente actuellement. À l'inverse, côté métropole de Grenoble, il faut sortir de la métropolisation.

Il est constaté que toutes les intercommunalités ne disposent pas de la même ingénierie. Par exemple, l'AURG ne travaille pas sur le Diois. La question de la réalité politique a son importance.

Il est constaté que travailler sur des thèmes spécifiques communs est propice à la collaboration et complémentarité des acteurs. Cela semble plus efficace.

Au regard de l'évolution des compétences, les EPCI doivent mener des dossiers très opérationnels et des réflexions stratégiques et des écarts existent entre les EPCI => Le Parc peut donner des directions stratégiques et coordonner les interventions.

L'exemple de l'étude sur les ressources stratégiques en eau est à nouveau cité en exemple. Le Parc a apporté la connaissance. Il a fallu ensuite sécuriser les réseaux. La réflexion a dû être menée à l'échelle du Parc et pas seulement au niveau des EPCI.

Une personne suggère qu'il faut amener les EPCI à délibérer sur l'objet « Parc » : s'obliger à aller au-delà de l'interconnaissance, tant sur le plan politique que technique.

Les EPCI doivent se responsabiliser en délibérant (= actes politiques qui reconnaissent les spécificités du territoire). Des gains symboliques et politiques très forts sont alors à attendre. Il y a un besoin de revaloriser les potentiels du Parc d'un point de vue financier, politique et technique. Exemple du dernier congrès des Parcs avec de nombreux exemples d'initiatives villes-PNR.

De même, des expériences de mutualisation sont en cours entre le Parc et la Métro. La mutualisation et complémentarité des acteurs a été mise en œuvre sur le thème de l'eau. La démarche peut être reproduite pour d'autres thématiques d'aménagement => Interroger les complémentarités/croisements...

En guise de conclusion, il est rappelé que les EPCI sont des territoires de compétences alors que le Parc est un territoire de missions. Il ne faut pas négliger cette différence, qui apporte une plus-value. Les Parcs partent du local et moins de l'échelon politique... Ce qui amène à penser que les Parcs sont des outils d'avenir.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Réduire l'artificialisation des terres agricoles et naturelles	Préserver les équilibres d'occupation des sols Anticiper les impacts de la transition énergétique sur les paysages Réfléchir à des formes urbaines adaptées au bien être et à la santé Que des points positifs à rénover, réhabiliter notamment les friches touristiques	Réduire l'artificialisation, un objectif national pour préserver la biodiversité pour lequel il existe un appel à l'exemplarité des PNR et un passage quasi obligé pour la charte
Favoriser un urbanisme « d'adaptation au changement climatique » et favorable à la santé	Que des points positifs à rénover, réhabiliter. Densifier avec des formes urbaines adaptées et favorables à la santé et cadre de vie. Le Parc comme acteur pouvant apporter une réflexion à l'échelle du massif, apporter la dimension « énergie grise » aux projets et diffuser des exemples réussis. Un sujet propice à l'innovation et à la créativité.	Ne pas négliger les liens entre « aménagement, urbanisme et impacts sur les déplacements, la consommation énergétique.

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, actions	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Proposer des objectifs différenciés de densités bâties à atteindre selon les territoires Proposer des objectifs forts en matière de rénovation, réhabilitation des friches	Attention au revers une densité et densification mal maîtrisée ou peu qualitative (ilots de chaleur, formes urbaines inadaptées, parcelles inaccessibles...). La nécessité de renover n'est pas encore partagée par tous sur le territoire.	
Cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc	Doit être discuté	

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Réduction de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles et son corollaire « ERC »	Le Parc, une échelle pertinente pour mettre en œuvre le principe « ERC ». Le conciliateur des usages du foncier à l'échelle inter-EPCI. Le Parc comme initiateur et animateur de nouveaux outils (bourse de compensation foncière), de diffusion d'exemples réussis et incitatifs.	

Les éléments non abordés encore

- Le paysage
- La TVB et noire, biodiversité
- La publicité extérieure

ATELIER BIODIVERSITÉ

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Sources : PNRV

La biodiversité du Vercors est une richesse sur laquelle il y a d'emblée consensus. Le PNR est un acteur incontournable de cette thématique, et c'est l'un des piliers fondamentaux des PNR, sur lequel s'appuie toutes les autres missions du Parc, dont l'objectif est de permettre un développement durable de son territoire.

Historiquement, le Parc du Vercors a la particularité d'avoir beaucoup œuvré à la réintroduction d'espèces ayant disparu de son territoire, comme la Marmotte, le Bouquetin et plus récemment le Gypaète. Il est aussi très actif dans l'animation et la gestion de sites remarquables : gestionnaire de la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors, animateur des sites Natura 2000, gestionnaire d'ENS etc.

La diversité des milieux et des espèces, ainsi que leur bon état de conservation, confère au massif une responsabilité quant à leur préservation, à l'échelle géographique des territoires et dans le temps pour les générations futures.

L'atelier s'est concentré sur les responsabilités du Parc dans son action pour préserver la biodiversité de son territoire, dans un contexte de changement climatique. Une troisième question se pose quant au lien entre la nature et la santé, qui a émergé dans les différents échanges avec les habitants et visiteurs au cours de cette année de concertation.

Une vingtaine de personnes étaient présentes à l'atelier, de tous horizons : élus, partenaires associatifs et services de l'État, habitants. Les échanges ont été constructifs et bienveillants, sur tous les sujets abordés. Un premier travail en sous-groupes a permis de « dégrossir » les sujets. Les personnes en charge du thème ont ensuite introduit la discussion pour la phase de réflexion commune.

Les personnes présentes ont souhaité faire ressortir deux préalables aux réflexions et à la construction de cette nouvelle charte du Vercors. Ils pourraient devenir des socles de l'ensemble des réflexions et axes stratégiques à développer pour les 15 prochaines années : **l'urgence climatique et l'urgence écologique.**

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Une responsabilité forte du territoire à préserver sa biodiversité

La sémantique a été au cœur des échanges, pour s'accorder sur le fond de chaque terme et savoir ce que le Parc entend par biodiversité.

La dichotomie entre biodiversité ordinaire et emblématique a fait débat, certains y voyant clairement une distinction entre :

- les espèces symboles de richesse écologique, souvent rares, menacées, ou fragiles,
- et les espèces plus communes, au capital sympathie important, sous le terme de « biodiversité ordinaire ».

D'autres souhaiteraient éviter ce clivage, car au final, un écosystème fonctionnel s'appuie sur des milieux naturels en bon état de conservation et des espèces qui les utilisent. Espèces fragiles ou pas, rares ou pas, quand l'écosystème fonctionne, il est accueillant pour toutes les espèces, faunistiques ou floristiques.

Les continuités écologiques, traitées ici comme un sous-thème relevant de la responsabilité du territoire, et permettant la préservation de « sa biodiversité », ont été elles aussi sujettes à débat sémantique. Un des membres du groupe, expert de ces questions, a souhaité qu'on précise en quoi consistait « les continuités écologiques ».

Cette première question est subdivisée en sous-thèmes pour permettre de balayer l'ensemble des grands sujets portant sur la responsabilité du territoire à préserver sa biodiversité.

- **Sous-thème : « continuités écologiques »**

Le Vercors doit garantir aux espèces qu'il accueille la possibilité d'effectuer leur cycle de vie complet, en reliant entre eux les territoires utilisés au cours de l'année et en garantissant le lien avec les territoires voisins pour la conquête de nouveaux territoires. Les enjeux retenus, pour lesquels le territoire porte une responsabilité, portent sur le maintien des continuum forestiers, prairiaux, mais aussi des milieux verticaux. Une attention spéciale doit être portée à la trame noire, fondamentale pour les déplacements des espèces nocturnes. La pédagogie autour de ces questions est aussi un enjeu, pour l'appropriation par le grand public mais également par les acteurs de l'aménagement du territoire. Le maintien d'un réseau de zones de quiétude pour la faune à l'échelle du territoire est un véritable enjeu avec l'essor des activités de plein air.

- **Sous-thème : « biodiversité ordinaire »**

Elle est associée au quotidien des habitants, et correspondrait à des espèces plus « classiques » ou mieux représentées sur le territoire. Une fois l'accord trouvé sur la sémantique à utiliser, le thème ouvre tout un pan de travail autour du travail de pédagogie, et d'appropriation de la nécessité de préserver un environnement et des milieux naturels accueillant pour l'ensemble des espèces. Des exemples de groupes / espèces cibles pour les actions ont été cités, comme les abeilles, les hérissons ou les écureuils, ou encore les oiseaux des jardins. Cette thématique pourrait être un sujet central de la future charte, car assez fédérateur, et proche des problématiques quotidiennes des habitants.

- **Sous-thème : « biodiversité emblématique »**

Le Parc a toujours été très actif sur ces sujets, son cœur de métier, notamment via des programmes de réintroduction visant à restaurer la biodiversité : Marmottes, Bouquetins,

Vautours fauves et aujourd'hui Gypaètes, sont des exemples très parlants. Cette biodiversité, fragile et menacée à l'échelle nationale voire internationale, est aussi un étendard pour donner à voir la biodiversité du territoire, sensibiliser et éduquer à ces questions d'environnement et d'écologie. Il y a eu consensus dans le groupe sur l'enjeu de maintenir cette politique, avec possiblement de nouvelles espèces « étendards » pour les 15 années à venir, et l'opportunité de travailler avec les autres Parcs sur ce thème. L'idée a aussi été avancée qu'il faut avant tout mettre un terme aussi à la disparition d'espèces du territoire.

La future Charte doit s'appuyer sur ces trois premiers piliers pour avancer de manière cohérente.

- **Sous-thème : gestion des sites**

Le territoire fait l'objet d'un certain nombre de mesures de préservation des milieux, portées ou non par le Parc. Il est important de relier ces sites préservés, à différents niveaux, pour en faire un réseau fonctionnels de cœurs de biodiversité, permettant la bonne circulation des espèces tout en garantissant un bon état de conservation des milieux naturels.

Certains acteurs craignent toujours une perte de la « maîtrise » du territoire, qu'ils traduisent par un terme qui circule depuis longtemps « la sanctuarisation » du territoire, vécue comme une privation. Cette peur a été réactivée par le mouvement récent autour du « réensauvagement ».

Le Parc doit pouvoir s'appuyer sur son réseau de sites en gestion, ou sur lesquels il exerce une animation territoriale, pour en faire des espaces de sensibilisation destinés aux habitants, aux usagers et aux socio-professionnels. Ils peuvent être, et le sont d'ailleurs déjà, des outils économiques de développement territorial.

Dans sa mission de gestion des sites, le Parc doit veiller à conserver une cohérence entre les différents champs de ses politiques. Il a un rôle à jouer dans le travail de conciliation des usages : développement des territoires, mise en place des activités récréatives, sylviculture, agriculture tout en maintenant un bon état de conservation des milieux et espèces dans les espaces supports de ces activités.

- **Sous-thème : connaissance**

Le groupe met en avant qu'elle est centrale pour l'action du Parc : pour lui permettre d'émettre des avis sur les projets pour lesquels il est sollicité (via les canaux officiels : avis PLU par exemple, dessertes forestières, mesure balai de la DREAL ...) mais aussi sur les sujets dont il souhaite se saisir. La centralisation des connaissances issues de données publiques (financées par des fonds public) ou des données privées (BD naturalistes, naturalistes bénévoles ...) doit permettre d'éclairer les politiques publiques. Le travail de collaboration entres structures sur la question de la donnée est amorcé et doit se poursuivre. Ces données pourront aussi renseigner à terme les indicateurs de suivi de la politique.

Le Parc a un rôle à jouer pour éclairer le débat dans les politiques locales. Les avis consultatifs et le processus d'« auto-saisine » pourraient évoluer vers des avis plus formels. Une forme d'avis sous forme de « souhait » pourrait également être mis en place sur des sujets qui croisent la politique Parc mais où il n'est pas forcément consulté. La connaissance pourra également faciliter les positionnements internes pour permettre la conciliation entre biodiversité et activités humaines (cf. point précédent).

Question 2 : Quelle posture adopter par rapport aux enjeux de conservation dans un contexte de changement climatique ?

La question de l'adaptation au changement climatique (CC) n'est pas vraiment dissociable des échanges précédents sur la responsabilité du Parc à préserver la biodiversité de son territoire. La plupart des personnes présentes s'accordent à dire qu'une évolution de la biodiversité est déjà en cours, et que le Parc doit bien sur l'observer, mais aussi être force de proposition ou d'avis quand ses prérogatives le permettent.

La sémantique a également été au cœur des échanges, puisque pour une partie de l'assemblée, nous ne sommes plus dans un changement climatique mais plutôt un bouleversement climatique, d'autant plus prégnant en montagne. C'est le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces qui permettra une adaptation du territoire au changement climatique, sachant que pour certaines espèces emblématiques les habitats risquent de disparaître (reliques glaciaires).

L'observation est indispensable, mais le conseil et l'information sont aussi fondamentaux. En ce sens, la majorité des personnes présentes souhaitent que le Parc soit présent pour informer, émettre des avis ou des souhaits, selon les cas de figure, sur tous les projets d'aménagement prévus sur son territoire, pour faire en sorte qu'ils intègrent les données du changement (bouleversement) climatique. Le Parc peut accompagner à la transition mais aussi travailler sur la reconversion pour certaines activités.

Parmi les nombreux sujets de travail à venir, le manque d'eau risque d'être un facteur accélérateur sur l'évolution de la biodiversité dans le contexte d'un massif karstique. L'impact sur le monde souterrain doit encore être étudié. Un des acteurs présent pose la question de la mise en place d'une maîtrise foncière sur l'ensemble des zones humides identifiées dans le Vercors.

Enjeux retenus collégialement :

- les services écosystémiques : le CC peut engendrer des pertes directes de services écosystémiques, et ce très rapidement.
- Les continuités écologiques : plus les habitats sont inter-connectés, et plus ils seront en bon état de conservation et donc résilients au CC.
- Le maintien d'un couvert végétal : on sait que les arbres, les végétaux de manière générale peuvent permettre de limiter la déperdition en eau des sols. Le couvert forestier est une piste de travail pour adapter les activités humaines, en particulier l'élevage → exemple d'actions : augmenter les surfaces forestières en libre évolution ; donner des avis éclairés (basés sur une connaissance centralisée), ou émettre des souhaits auprès des porteurs de projets quand l'avis du Parc n'est pas officiellement demandé ;
- L'urgence climatique, comme pivot de toutes les actions portées par le Parc → « décarbonoconditionalité », c'est à dire que toutes les actions portées par le Parc devront s'inscrire dans une dynamique de réduction des besoins en carbone, ou le zéro consommation de carbone.

Finalement, la charte pourrait avoir comme préambules : l'urgence climatique et l'enjeu national de préservation de la biodiversité.

Question 3 : Comment faire le lien entre nature et santé ?

Cette question n'a pas pu être travaillée le 15, elle est reportée aux ateliers de décembre.

En revanche, les personnes présentes ont rapidement fait le lien entre préservation de la biodiversité et services rendus par la nature → ces services étant étroitement liés avec la

bonne santé humaine.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Inscription de l'urgence climatique en préambule de la charte	Proposition des participants à l'atelier	Déclaration d'État, qui ne figure pas dans les obligations des Parcs comme tel mais le CC doit y être inscrit.
Responsabilité du Parc pour la préservation de la biodiversité (toutes espèces / milieux / fonctionnalités) sur son territoire.	Proposition des participants à l'atelier Parc acteur de la gestion des milieux et de la conciliation des usages	Obligation des Parcs, future compétence des PNR Stratégie biodiversité interne
Rôle de chef de file pour la préservation / restauration des continuités écologiques (dont zones de quiétude), communication autour de l'enjeu (trames verte, bleue, orange, noire, ...)	Parc coordinateur du travail autour de l'identification du réseau écologique	
Parc gestionnaire et animateur de sites préservés	Compétence interne avérée et reconnue	

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Rôle du Parc dans l'éclairage des politiques locales : avis / auto-saisine / « souhaits »	Rôle centralisateur du Parc, compétence technique en interne	
Parc accompagnateur des politiques de transition et de reconversion face au changement climatique.	Compétence reconnue en atelier	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Interaction du Parc avec les projets portés par des tiers autour du « réensauvagement »		
Leviers d'action du Parc par rapport à la politique de préservation des zones humides		
« décarbonoconditionalité »		

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons de ce rejet	
	Issus des ateliers	Autres sources*

Les éléments non abordés encore

La nature et la santé : comment la nature peut être source de bien-être, recherchée par les habitants pour le soin ou en prévention. Cette question sera abordée le 9 décembre.

ATELIER CULTURE/ÉDUCATION

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV

L'éducation et la culture sont des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux, elles visent une meilleure appropriation des enjeux du territoire et sont des missions transversales aux autres missions des Parcs.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Comment mieux faire connaître et apprécier les patrimoines naturels et culturels du Vercors afin de mieux comprendre les enjeux actuels et à venir et contribuer à un territoire rural vivant ?

L'idée est ici de réfléchir aux enjeux du vivre ensemble et de réfléchir à ce qui relie les habitants les uns aux autres. Il s'agit de penser le territoire comme un espace de vie et non comme seulement un espace de loisir. Il est aussi question du partage des usages, de créer des objets communs entre rurbains, ruraux et nouveaux arrivants, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. La réflexion entend aller au-delà de la sanctuarisation (des patrimoines : naturels mais aussi du petit patrimoine bâti). Qu'avons-nous à partager aujourd'hui, quels enjeux pour les acteurs de terrain ? Qu'avons-nous à faire ensemble sur cette question ?

Chaque personne est invitée à réfléchir individuellement aux éléments de réponse à apporter, puis partage en binôme sans synthétiser les propositions et enfin partage à quatre puis tous ensemble.

Les points suivants constituent les éléments évoqués par les participants :

Enjeux/objectifs :

- **Valoriser l'existant :** Quelle visibilité pour les patrimoines culturels ? Comment mettre en avant le potentiel et la réalité culturelle du territoire ? Comment faire

s'approprier les patrimoines culturels par les habitants ? Notion de patrimoine vivant : lieu de vie, de travail, de déplacement / comment valoriser les patrimoines culturels existants (les musées du territoire en particulier) ?

- **Financements** : comment sortir de l'accompagnement financier au coup par coup ? (cf. l'Appel à Manifestation d'Intérêt)
- **Mutualiser les initiatives** des territoires, favoriser l'interconnaissance, identifier les acteurs (culture, éducation et patrimoine), ouverture, partage des valeurs, des objectifs et des actions, faire réseau. Besoin de cohérence dans l'organisation pour une contribution commune plus efficace.
- **Enjeux géographiques** : quelle résonance des missions et activités du Parc dans les territoires limitrophes (par exemple, les communautés de communes qui n'ont que partie de leurs communes dans le territoire du Parc) ? Comment faire bénéficier les villes portes et autres régions des moyens humains et culturels du Vercors favorisé et de l'espace en visant d'autres publics que les touristes ? Comment arriver à dépasser les limites administratives liées aux intercommunalités ? Faire circuler les actions culturelles entre le Vercors nord et le Vercors sud.
- Comment **dépasser les cloisonnements** ? Entre haut et bas, entre thématiques, entre territoires administratifs (dus aux nouvelles intercommunalités, aux contrats et dispositifs existants) ?
- **Sentiment d'appartenance** : conscientiser une carte et un territoire, travail de l'enjeu d' « identification » à l'échelle du Vercors, donner le « goût » du Vercors, d'un territoire commun, comme un « millefeuille de saveurs ».
- **Mixité des publics** et des approches (connaissances, pédagogie, performances artistiques, ...).
- Besoin de définir un **grand axe d'actions en direction des scolaires**.
- Redevenir un **territoire de découverte et d'expériences pour les élèves** des communes du Parc et d'autres communes.
- **Privilégier la concertation**, penser ensemble.

Rôles attendus du Parc :

1. accompagnement humain et coordination, mise en lien / organiser des temps de rencontres entre acteurs culturels pour faire connaître les actions et mettre en lien les initiatives. Fédérer.
2. notion de transversalité de la mission Culture et Patrimoine avec les autres missions du Parc
3. une Maison du Parc ouverte à ses habitants

Besoins identifiés pour le territoire

- **Transports** : organiser le déplacement des publics pour faire connaître les patrimoines (en lien avec les enjeux de transport et de transition) / proposer une gratuité des transports en commun pour toutes les sorties scolaires des classes des communes du Parc
- **Créer des évènements** autour des structures existantes (musées, maison de la nature) pour amener les habitants à échanger sur leur territoire et parfois découvrir ce qui existe déjà, créer du lien.
- **Déployer des outils de communication** adaptés à tous / un document unique pour

les actions à l'année et les événementiels sur l'ensemble du Parc.

- **Action culturelle à renforcer** dans les milieux naturels, dans les fermes, chez l'habitant, des « actions hors les murs », au coeur de lieux du patrimoine.
- **Communication entre partenaires/acteurs** : Améliorer les communications, la promotion de la programmation, le partage des informations.

Points de vigilance

- Ne pas multiplier les projets personnels (chacun son festival, chacun son lieu culturel / exemple du Vercors nord)
- Pas d'entre-soi, rester ouvert sur l'extérieur
- Distinguer le travail sur la culture à l'année de l'événementiel, le travail à l'année étant souvent laissé pour compte.
- Financements. Comment sortir de l'accompagnement financier au coup par coup ? (cf. l'Appel à Manifestation d'Intérêt)
- Privilégier la concertation, penser ensemble.

Question 2 : Quelle place pour la culture et l'éducation dans les nouvelles problématiques sociétales et environnementales ?

Les habitants sont considérés comme des publics, des cibles, vers qui se tourne l'action pour cette question (contrairement à la seconde), mais ce postulat est finalement discuté puis abandonné en cours d'atelier.

La culture et l'éducation sont des prismes/missions transversales qui ont vocation à donner des clés de lecture aux habitants (tous confondus) pour se forger un esprit critique, développer les connaissances (partage de la connaissance des patrimoines naturels et culturels) et opérer des choix (de vie, de consommation etc.) en connaissance et en conscience.

Quelle place pour la culture et l'éducation dans les nouvelles problématiques sociétales et environnementales, dont certaines peuvent être conflictuelles (changement climatique, santé, nouveaux arrivants, loup, ensauvagement) et comment accompagner et développer une vision contemporaine et innovante du territoire ?

Chaque personne est invitée à réfléchir individuellement aux éléments de réponse à apporter, puis partage en binôme sans synthétiser les propositions et enfin partage à quatre puis tous ensemble.

- **La culture comme réenchantement du « monde »**, du territoire, de l'espace de vie, souhaite que le Parc reste une utopie. Faire prendre conscience sans rendre le monde anxiogène, rôle de la culture et de l'éducation pour construire une vision positive du futur. Ouvrir les imaginaires sur comment vivre demain, construire un futur désirable.
- **Décloisonnement des publics** Éviter l'isolement des personnes et des publics dits « empêchés » (isolement social, les personnes âgées, porteurs de handicaps, les jeunes...)
- **La culture fédératrice des populations**

=> Avec une éducation et une culture porteuses des messages de demain, qui vont à la rencontre de tous, font participer, renforcent le lien social : vont chercher / vont vers.

Faire ensemble, Mutualiser, rassembler et proposer de l'inter-générationnel

- **Accueillir hier, aujourd'hui, demain**

=> prise de conscience des problèmes migratoires dus aux conflits, dus aux problèmes environnementaux. Migrations d'hier, d'aujourd'hui et de demain

- **Faire connaître aux porteurs de culture les problématiques liées au Parc**

=> Mettre en lien les programmes du Parc sur les thématiques biodiversité/ changement climatique avec les programmes culturels et éducatifs : avoir un volet Culture et Education pour chaque programme.

- **Développer une culture commune**

=> Faire connaître l'environnement qui nous entoure et nous touche au quotidien, faire connaître l'histoire et les mémoires du territoire pour mieux comprendre certains enjeux actuels. **Résistance** : à quoi résiste-t-on aujourd'hui ? À quoi devons-nous résister demain ?

- **Favoriser le dialogue via des propositions éducatives et culturelles** (ex de projets artistiques qui permettent de faire un pas de côté et voir le problème sous un autre angle). Sur les thèmes clivants, faire appel à des propositions artistiques, des formes innovantes de sensibilisation / éducation (pas uniquement de la médiation de conflits). Sortir du débat binaire, noir/blanc grâce à des propositions culturelles qui font voir le problème/sujet sous toutes ses facettes. Trouver / créer des espaces d'échanges pour discuter et s'informer

- **Renforcer l'éducation « tout au long de la vie »**, pas uniquement les enfants, l'éducation populaire autour des problématiques sociales et environnementales

- **Cibler les publics jeunes**

=> Sensibiliser les jeunes générations. Education pour mieux se comprendre (essayer de se mettre à la place de l'autre), continuer à travailler avec les scolaires, pour les sensibiliser à l'environnement, mettre des moyens financiers et en animation, décliner les actions vers le public adulte.

Rôles attendus du Parc :

- Être une sentinelle, un lanceur d'alerte par rapport aux changements à venir / transition climatique, « effondrement »
- Un territoire déconnecté !
- Améliorer le faire ensemble / accompagner les situations conflictuelles : (Biodiversité /réchauffement climatique ≠ monde agricole, loup touristes ≠ berger patous / chasseurs ≠ promeneurs, ...)
- Lever les peurs et les fantasmes
- Créer une Université du Vercors : les habitants se forment sur les sujets sociétaux et environnementaux
- Faire le lien avec les conventions et les dispositifs existants
- Faire du lien entre les projets d'éducation Artistiques et Culturels (EAC) des différents porteurs de culture (éviter que chaque acteur propose quelque chose dans son coin)

Points de vigilance

- Ne pas instrumentaliser les arts et la culture pour porter des discours pré-construits.
- Laisser plus de liberté aux artistes et aux acteurs culturels de proposer des projets

Question 3 : Comment rendre nos publics acteurs ? Comment faire pour que les habitants deviennent acteurs de la vie locale ?

Le traitement de cette question est reporté à l'atelier du mois de décembre, faute de temps.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources
La culture et l'éducation constituent des leviers essentiels de l'existence d'une conscience et d'une identité vivantes et évolutives attachées au territoire.	Un des objectifs attribué à la culture et à l'éducation pourrait être de contribuer à « faire territoire », de conscientiser les populations sur son existence , sur ce qui le distingue et le rend spécifique. Ce surcroît de conscience doit in fine favoriser l'engagement des personnes et des populations dans le devenir du territoire.	Le Parc (et le CPIE en son temps) se sont inscrits dans cette optique depuis de nombreuses années. Dans une période anxiogène (cf. travaux des autres ateliers mettant en évidence la finitude des ressources et l'incertitude face à l'avenir, etc.), la culture et l'éducation doivent également contribuer à envisager un « futur désirable » .
La culture et l'éducation doivent avoir pour objectif de créer/valoriser du « commun » au sein des différentes populations permanentes ou temporaires du territoire.	Pour les participants, il semble évident que la culture et l'éducation ont dans ce cadre un rôle majeur à jouer, ne serait-ce qu'en contribuant à l' élaboration d'un discours autour de ces patrimoines . La notion de « commun » ne suppose pas l'identique mais tend à valoriser les différences comme autant de richesses à conjuguer, partager. Cette approche repose sur une ambition de décroisement des territoires, des populations, des âges, etc.	<i>Idem que ci-dessus</i>

Les différents patrimoines du territoire (naturels / culturels, remarquables / ordinaires, matériels / immatériels, etc.) constituent des ressources essentielles à valoriser grâce à un investissement (humain et financier) sur la culture et l'éducation.	Parmi les patrimoines évoqués : ○ La nourriture, les produits alimentaires et culinaires, censés incarner le « goût du Vercors. » Intéressant d'envisager le lien à établir avec le volet alimentation. ○ La mise en dialogue des questions actuelles de migrations avec une tradition d'accueil du territoire. Question soulignée car ces migrations ne semblent pas devoir s'arrêter et qu'il importe de développer à la fois les capacités à s'ouvrir et à accueillir sereinement dans le cadre d'un environnement et un territoire préservés. ○ Les pratiques valorisant ce patrimoine dans un esprit respectueux des ressources conçues également comme des patrimoines, par exemple en matière d'agriculture bio, paraissent également à promouvoir. Cela peut aussi concerner le tourisme dont les diverses tendances d'évolution historique ne sont que rarement interrogées. ○ Les valeurs et les idéaux qui fondent les pratiques des acteurs peuvent également être considérés comme des patrimoines.	Cf. axe santé, alimentation développé par ailleurs.
Concernant la dynamique culturelle, • le développement de l'interconnaissance des acteurs culturels et leur mise en lien à l'échelle du territoire du Parc sont des objectifs à privilégier. • Ces acteurs sont à sensibiliser aux enjeux du territoire, notamment aux questions clivantes sur lesquelles ils peuvent apporter un regard décalé, du recul et des discours renouvelés	• Il y a dans ce cadre de réels enjeux de mutualisation des lieux et moyens existants, de diffusion de l'information sur les initiatives émanant du terrain, etc. Il importe également d'ambitionner un travail à l'année et non pas limité à des événements saisonniers et d'éviter ailleurs trop d'offres isolées ne bénéficiant pas d'un effet réseau. • A condition de leur laisser suffisamment de marges de manœuvre en termes de création et de ne pas vouloir les instrumentaliser.	

L'éducation doit constituer un volet en soi de la charte , qui doit pouvoir traiter de l'ensemble des thématiques de la dite charte.	Suite à l'arrêt du CPIE, acteur central sur ce volet, il semble nécessaire de se redonner une nouvelle ambition en la matière. Cela exige de créer des espaces d'échanges entre acteurs éducatifs et culturels et les autres acteurs porteurs des enjeux thématiques. S'adresser aux jeunes du territoire et des territoires proches , notamment urbains, tout en pensant également à une approche ouverte à tous les âges de la vie .	Cf. Enquête auprès des habitants qui plébiscitent une politique éducative forte.
---	---	--

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
En finir avec les financements au coup par coup , qui ne permettent pas de s'inscrire dans la durée, d'établir des relations et des partenariats durables .	Demande des acteurs de l'atelier	
Créer et faire vivre une Université Vercors destinée à la formation des habitants ou autres sur les thématiques sociétales et environnementales à enjeu pour le territoire	Demande des acteurs de l'atelier	Attention à ne pas confondre avec le projet numérique en cours de mise en place. Il semble d'ailleurs que l'emploi de cette appellation ait été fait sans connaissance du projet numérique sus-cité
Positionner le Parc avec un rôle de sentinelle / lanceur d'alerte par rapport aux changements à venir.	Demande des acteurs de l'atelier.	Issu également de l'enquête habitants.

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources
Le terme de public serait à éviter autant que possible, même s'il est usité dans l'EEDD, sachant que dans tous les cas l'enjeu est d'établir des échanges avec les personnes et de leur permettre d'être acteurs dans le cadre du devenir du territoire.		

Une Maison du Parc ouverte à ses habitants	Notamment depuis la fermeture de la médiathèque, perte de lien à compenser	
--	--	--

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons de ce rejet	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Aucun à ce stade		

Les éléments non abordés encore

Comment faire pour que davantage d'habitants deviennent acteurs de la vie locale ?

ATELIER TOURISME

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV (présentation de l'atelier tourisme en plénière)

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : La cohérence de la stratégie touristique territoriale à l'échelle du Massif doit-elle être inscrite dans la charte et quelles marges de progrès doit-on viser sur la base des acquis d'Inspiration Vercors ?

Compte-rendu littéral :

L'ensemble des participants de l'atelier estiment qu'« Inspiration Vercors », proposant une valorisation touristique du Vercors sous bannière commune, est une action positive.

Par ailleurs, ils constatent que les projets de valorisation touristique sont menés par de multiples intervenants (7 EPCI, communes, 2 départements) et parfois de manière non coordonnée. Une première expérience de coordination sur les grands projets a vu le jour dans les 2 contrats « espaces valléens » successifs (POIA-CIMA). Ils la considèrent comme utile et à pérenniser dans le temps.

Dans ce cadre de réflexion, l'inscription dans la prochaine charte d'un objectif visant à faire perdurer et renforcer la présence d'une stratégie touristique territoriale cohérente à l'échelle du massif leur paraît « pertinente » et « essentielle ».

Les participants confirment leurs besoins de co-construire une stratégie touristique territoriale commune afin de pérenniser le développement d'un pan économique clé pour la vie économique de l'ensemble du massif.

Alors que certains offices du tourisme communaux et fonctionnant parfois bénévolement sont peu coordonnés, une personne s'interroge sur la nécessité de réfléchir à une coordination. « Le Parc ne pourrait-il pas jouer ce rôle ? »

Plusieurs personnes soulignent qu'une certaine confusion est « souvent faite quant à l'échelle à laquelle il faut poser la destination touristique ». Pour eux, elle ne doit pas s'opérer à l'échelle locale des communautés de communes mais à l'échelle Vercors dans sa

globalité. La limite départementale constitue toujours un frein à la constitution d'une promotion globale du Vercors. « On est écartelé entre les stratégies de deux départements ». Ils considèrent que la construction d'une stratégie de promotion commune entre les deux départements est stratégique pour les années à venir. « Les différentes strates rendent difficile la stratégie Vercors ». Si « on se met à l'échelle du visiteur et de ses attentes, c'est bien une approche Vercors à laquelle il est globalement sensible ».

Certains rappellent que « les socio-professionnels appellent Inspiration Vercors de leurs vœux depuis longtemps ». « Maintenant, nous avons enfin cette base, c'est tout de même une grande avancée qu'il faut faire perdurer ».

Au-delà du massif, plusieurs appellent à raccrocher les villes-portes à cette stratégie, car « les liens fonctionnels entre ces villes et le Vercors sont importants ».

Une personne propose une vision plus clivée des développements touristiques en cours. « Il faut faire attention aux termes que l'on emploie. La « stratégie » évoque une terminologie militaire, on pourrait lui préférer un terme plus doux, comme « projet » par exemple. Ce terme évoque aussi de manière sous-jacente les sacrifices que nous devons faire. Quand on développe le tourisme, on sacrifie des lieux notamment pour les aménagements. C'est celui qui détient le pouvoir sur l'argent qui reste prépondérant. Pour moi, il y a quand même deux formes de tourisme qui s'affrontent. Inspiration Vercors devrait avoir plus de moyens pour que son action soit plus significative et plus visible afin de peser vis-à-vis de gros opérateurs privés ».

Dans le cadre de cette réflexion, au-delà d'une promotion stratégique commune, certains appellent de leurs vœux la mise en place d'instances de coordination :

- Une instance capable de donner « des avis sur les gros projets d'aménagement touristiques afin de veiller à un équilibre ».
- D'autres cellules de réflexion et d'expérimentation pour se préoccuper du tourisme de demain avec des questions proposées à leur agenda :
 - Quelle gestion de la mobilité touristique sur le long terme, sachant qu'elle est dépendante d'un prix de l'énergie faible et qu'une augmentation est prévue ? Cette question est importante car le PIB local est fortement dépendant de la capacité à opérer ces déplacements.
- Une action de formation des socio-professionnels qui peuvent aussi devenir des ambassadeurs sur le terrain pour informer des orientations prises.

Une autre personne rappelle que cette stratégie n'a de sens que si elle s'inscrit dans le contexte de réchauffement climatique, et apporte des réponses d'adaptations du territoire, mais aussi des actions en faveur de l'atténuation de ce réchauffement. « Le Vercors doit être acteur, à son échelle, et cela concerne aussi le tourisme ».

Synthèse des échanges :

Une stratégie touristique ou un projet commun coordonné à l'échelle du massif est nécessaire dans la prochaine charte. La démarche initiée avec Inspiration Vercors répond à de vrais besoins. Il existe une attente pour la prolonger et l'étendre afin de rendre le territoire plus attractif, sur une base territoriale plus large, plus diversifiée, et de fait plus durable sur le long terme. Plusieurs bénéfices sont attendus :

1. Une meilleure articulation des différents échelons touristiques (commune, EPCI, PNRV, Départements, Région) et cela repose sur un échange et une clarification de la place de chacun (par exemple, quelle doit être la place d'un OT?). Il faudrait, selon les acteurs, plus de moyens à Inspiration Vercors pour peser dans le paysage touristique du Vercors.
2. Une meilleure cohérence sur les projets, aménagements, gestion des fréquentations

(il y a trop de disparités entre les collectivités et les inter-relations internes au massif sont fortes).

3. Une stratégie qui parte d'une analyse des attentes du visiteur ou des habitants, cela nécessitant une coordination globale.

Au-delà, cette organisation doit permettre à terme de :

- mener une **réflexion prospective sur le tourisme de demain**,
- de **mobiliser les acteurs de terrain** comme des ambassadeurs mais cela implique des rencontres et formations,
- et de **donner un avis sur les gros projets**.

Question 2 : L'offre touristique doit-elle cultiver un travail de valorisation plus large de l'identité et de l'accueil (vivre ensemble) du territoire ?

Compte-rendu littéral :

D'emblée les participants témoignent du fait que le potentiel d'offres du territoire est multiple tant la diversité de situations existe par les reliefs, les paysages, les situations climatiques différentes. C'est une source inépuisable de ressources sur laquelle il faut s'appuyer. Ceci étant, Inspiration Vercors et les autres stratégies de promotion touristique du territoire ne valorisent aujourd'hui que des paysages ou des activités, ce qui est considéré comme restrictif.

Par ailleurs, les acteurs du groupe identifient des attentes plus générales en cours de développement chez les habitants et visiteurs. « Il ne peut plus y avoir de séparation entre biodiversité / culture / patrimoine / tourisme / agriculture / forêt. C'est un tout cohérent de mise en valeur du territoire qui est recherché. Cette évolution oblige à faire évoluer nos méthodes et partenariats. On passe d'une valorisation touristique à une valorisation territoriale ».

Une personne estime qu'un travail sur l'identité du territoire est nécessaire afin de privilégier, à partir des valeurs d'Inspiration Vercors (ressourcement, liberté, protection, transmission), de nouveaux thèmes ressources pour le Vercors lui permettant de se démarquer par rapport à d'autres territoires mais surtout de valoriser « ce qui nous ressemble vraiment » : les valeurs du territoire et des habitants qui le font vivre.

La question de l'offre doit répondre aux besoins des visiteurs autant qu'à ceux des habitants. Un lien doit pouvoir être opéré entre les deux. « Le bon vivre en Vercors » constitue une opportunité de s'appuyer sur un certain « art de vivre en Vercors » permettant de faire ce pont, de valoriser les habitants et rendre notre offre « authentique ».

« Le tourisme durable (ou éco-tourisme) 4 saisons devrait constituer une base de cet « esprit Vercors ». C'est ce qu'attend le visiteur urbain qui a besoin de ressourcement. On a déjà toute la matière sur le Vercors pour parler de ces valeurs de territoire, il faut mieux l'orchestrer, mieux communiquer sur notre identité ».

Deux participants rajoutent que cette question d'identité territoriale « doit se retrouver concrètement dans la qualité de l'accueil ». Les centres de vacances, par exemple, jouent vraiment cette carte d'éducation. « L'humain doit être mis au centre des préoccupations et de l'offre. Il est vrai qu'Inspiration Vercors a pour l'instant joué la carte des grands espaces, il faudrait replacer l'humain et la convivialité dans les futurs projets de communication ».

Si les interventions ont jusque-là proposé un enrichissement des offres existantes, dans une forme de complémentarité globale, une personne estime que l'existence de deux types d'offres très différentes constituent un problème : « d'un côté une offre de tourisme de masse et/ou ludique que l'on peut assimiler globalement aux stations de ski (offre souvent gérée à l'échelle locale), et de l'autre une offre de tourisme de découverte en lien avec la

passion des gens (souvent gérée à l'échelle globale). Elles peuvent être contradictoires. Le Parc doit jouer un rôle de rapprochement ou d'atténuation (ou de réconciliation, voire d'équilibre) entre ces deux offres ».

Une personne représentant les stations de ski du Vercors explique être en phase avec l'idée d'une promotion territoriale plus large que celle actuelle uniquement fondée sur une multiplicité des offres ludiques et récréatives. Mais l'expérience montre qu'on ne peut abandonner cette dimension. « Une famille, au bout de 4 jours sur le territoire, quand elle a épuisé les offres de base et l'authenticité de l'accueil, est en attente d'une connectivité à Internet et d'offres complémentaires récréatives. Ces deux éléments doivent pouvoir vivre ensemble ».

Synthèse des échanges :

Le tourisme durable ou éco-tourisme 4 saisons est une base de travail pour étendre une promotion touristique du territoire plus large fondée sur les valeurs humaines du territoire et les traditions d'accueil.

L'offre est actuellement trop clivée entre :

- l'offre des activités ludiques (définies souvent à une échelle locale)
- l'offre éco-responsable (définie de manière globale).

Le PNRV doit opérer un rapprochement entre ces deux types d'offres pour éviter une fracture irrémédiable entre ces deux conceptions. **Un équilibre est donc à trouver afin de ne pas opposer les offres** mais de travailler dans la complémentarité.

Il semble nécessaire d'établir les contours d'un projet touristique conjoint. Des limites doivent pouvoir être identifiées à partir desquelles on estimerait conjointement que l'identité commune du Vercors devient illisible et incohérente entre ces deux modèles, que ce soit pour les visiteurs ou les habitants de l'ensemble du massif.

Par ailleurs, il faut remettre **l'humain au centre de l'offre** (aspect convivial).

Question 3 : Le partage de l'espace entre activités (dont activités touristiques) doit-il devenir un objectif du territoire ? Quels enjeux spécifiques identifier et quelles modalités de partage envisager ?

Compte-rendu littéral :

Les participants témoignent tous du fait que les inter-actions entre les usages du territoire sont souvent gérées par filière et sont parfois incohérentes entre elles. Il existe de plus en plus de contestations qui remontent au sein du territoire sur cette problématique entre agriculture-forêt et tourisme, entre propriétaires et visiteurs, sur des questions de capacité d'accueil des routes ou des lieux de destination pendant les périodes de fortes affluences, sur des aménagements qui heurtent les représentations du territoire de certains habitants, sur l'équilibre entre protection de l'environnement et fréquentation etc.

Le bien vivre ensemble nécessite un lieu / ou forme de concertation entre les usages.

Pour le groupe, cela repose la question de place de l'habitant permanent (certains ne veulent pas de tourisme) et du partage des ressources et de l'espace avec les usagers touristiques. « Une fracture s'opère dans ce domaine ». « Il est nécessaire de reposer les fondamentaux du territoire sur cette question ».

Une personne explique néanmoins que certains habitants pratiquent aussi différentes activités touristiques. Il existe un profil médian entre l'habitant et le touristique, celui de l'habitant-touriste, sur lequel il faut s'appuyer.

Au-delà, il existe une fracture territoriale avec des fréquentations plus ou moins denses et

mal réparties.

Le groupe estime que le Parc doit constituer la pierre angulaire d'une coordination à ce sujet afin de créer des ponts entre usagers et créer des lieux de partage et de discussions.

Synthèse provisoire :

La qualité de vie est au centre de cette préoccupation. L'habitant du Vercors a aujourd'hui plusieurs facettes qu'il faut prendre en compte dans le choix sur le partage des espaces, des ressources...

Le PNRV doit être un outil utile au rapprochement des points de vue, pour susciter le débat, la rencontre, le cas échéant se positionner en médiation et encore une fois pour éviter les fractures entre les usagers de l'espace.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Stratégie touristique	- Nécessaire coordination et articulation des démarches - faire converger les projets pour éviter les incohérences - répondre aux enjeux de demain	Base d'inspiration Vercors et contrat diversification
Re-qualifier l'offre du Vercors	- réconcilier les offres trop divergentes - confirmer une approche éco-responsable	- favoriser la transversalité des approches thématiques
Concilier les usages	- créer des ponts entre les acteurs - concilier les attentes	- réaffirmer le rôle de médiateur du PNRV

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Préciser le qui fait quoi concernant le tourisme		
Préciser le contenu de l'offre	Quelles thématiques prioritaires	Quelle mise en oeuvre

Les éléments non abordés encore

Face aux évolutions du territoire émergentes (climat, nouvelles pratiques), quelles réponses adaptatives ou opportunités imaginer (ex : hivers sans neige / offre fraîcheur / nouvelles clientèles / émergence VTAE...)

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

ATELIER AGRICULTURE

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV

Sur le Vercors, les liens entre l'agriculture et le Parc sont étroits depuis la naissance de la structure PNR. Le modèle d'agriculture défendu par le Parc et l'APAP a notamment influé sur la création de la filière AOP Bleu du Vercors Sassenage, en créant débouchés, pérennité agricole et produits de qualité.

Cette filière étant à maturité et le partenariat avec l'APAP en retrait, se pose la question du positionnement stratégique du Parc pour les prochaines années sur le foncier, la transmission, la diversification, les pollutions diffuses etc.

Le champ des possibles étant vaste, sur la base des contributions lors des ateliers de début d'année et de la contribution des habitants, dans le cadre de cet atelier, la proposition a été faite d'aborder 4 sujets :

- le **renouvellement des exploitations** et de leurs emprises foncières, y compris le métier et les conditions de travail
- la **valorisation des productions** (valeur ajoutée économique) : comment continuer à innover ?
- l'**adaptation au changement climatique**
- la **préservation des milieux, espèces et ressources**.

En termes de méthode, des sous-groupes sont constitués au préalable pour chacune des 4 questions, pour induire un premier échange et ensuite introduire les débats, auxquels l'ensemble du groupe participera.

En introduction, des photos sont disposées sur une table afin de donner des idées sur les différents thèmes abordés.

Si des sujets semblent prégnants et qu'ils nécessitent un approfondissement, il est proposé de les remettre en débat pour les ateliers de décembre.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Renouvellement des exploitations et de leurs emprises foncières, y compris le métier et les conditions de travail

Le Parc est né en 1970 de la crainte de l'exode rural, et notamment de la perte de l'attractivité du métier d'agriculteur en Vercors. La diminution du nombre d'exploitations agricoles et la perte de foncier agricole sont une réalité sur le Vercors, même si le phénomène s'est ralenti ces dernières années. Le Parc s'est investi historiquement avec le soutien au service de remplacement.

L'idée est de réfléchir aux enjeux liés au renouvellement des exploitations et de leurs emprises foncières, y compris le métier et les conditions de travail. Il s'agit également de faire s'exprimer les participants sur quelle pourrait être la plus-value du Parc sur cette question, dans un contexte où un certain nombre d'acteurs professionnels sont déjà engagés dans cette démarche.

Le sous-groupe ayant réfléchi sur cette question en fait part en guise d'introduction au débat.

L'**aide à l'installation** ressort de manière unanime comme un enjeu fort. En effet, chacun s'accorde sur la nécessité de ce type d'accompagnement, notamment pour ceux qui ne possèdent pas de patrimoine (hors cadre familial), ou pour qui le prix excessif de fermes à la reprise est un frein. Il est tout de même fait état que pour une reprise dans le cadre familial, ce n'est guère plus simple (prix élevé et héritage). Il faut également s'interroger sur le type d'activité de l'exploitation à reprendre, qui ne correspond pas forcément aux attentes d'une part des repreneurs, mais d'autre part aussi de la société aujourd'hui. La ferme communale est mentionnée comme outil pouvant permettre l'installation hors cadre familial (collectivité achetant des fermes et leurs terres, et les mettant en location). La SAFER est citée comme un des acteurs travaillant sur l'installation. Toutefois, il est noté que son action conduit aujourd'hui plutôt à favoriser la consolidation / l'agrandissement de certaines exploitations en place, au détriment de nouvelles installations.

La nécessaire **anticipation des renouvellements** est pointée. En effet, il est indispensable de préparer la cessation d'activité 10 à 15 ans avant la date fatidique, et ce afin de transmettre de bonnes conditions (bâtiments adaptés, cheptel opérationnel le cas échéant, ...). Une personne explique que bien souvent les agriculteurs arrêtent d'investir 15 ans avant la date de départ. Du coup, lorsqu'arrive cette date, l'outil peut s'être dégradé, ne plus être aux normes... ce qui dévalue le bien et oblige à des investissements lourds qui freinent voire bloquent les reprises.

La **pression foncière** fait également consensus. Aujourd'hui, certaines cultures comme la nuciculture font grimper le prix du m² de manière exponentielle. On assiste à la naissance de profonds déséquilibres territoriaux à l'intérieur du Parc, du fait d'une rentabilité à l'hectare élevée et à une moindre pénibilité du travail. Cette situation entraîne une spéculation et une pression sur le « bon foncier » et un retour de la déprise sur certains secteurs avec des conditions d'exploitation moins amènes. S'ajoute à cela un nouveau phénomène avec les nuciculteurs / éleveurs des parties du territoire en plaine qui viennent faire leurs fourrages sur le plateau. Une compétition s'installe entre les activités en montagne. Cette mutation des usages a également des impacts sur le paysage et par ricochet sur l'image du territoire (attractivité touristique ?).

La **formation des futurs installés** ressort comme un enjeu fort. L'idée est avancée et partagée, qu'il faudrait réfléchir à ce que chaque futur installé puisse aller acquérir de l'expérience auprès d'exploitations du même type, et ce avant de s'installer. Le service de remplacement peut permettre d'acquérir cette expérience. En parallèle, il faudrait intervenir au plus près des organismes de formation pour préparer les futurs installés aux démarches administratives. Aujourd'hui, ce sont souvent les parents qui accompagnent. La question se

pose plus précisément pour ceux qui sont hors cadre familial et doivent se faire accompagner par des organismes souvent coûteux. Une réponse à cette problématique est apportée par le mouvement Terre de Liens.

Le **service de remplacement** est pour l'ensemble des participants un outil transversal important, et est même cité comme une innovation du Vercors. Il doit perdurer car il peut être support, notamment pour l'imprégnation des futurs installés dans le territoire. Il répond à l'évolution du métier. Aujourd'hui, les jeunes installés recherchent un nouveau modèle de travail où la maîtrise du temps de travail, notamment via les congés, doit être prise en compte. L'outil apporte une réponse à ces attentes.

La **diversification des productions** est citée car elle permet :

- de répondre à la demande sociétale : plus de produits locaux, moins gourmands en pétrole : circuits courts (proximité producteur/consommateur)
- de consolider certaines structures en les rendant « vivables » : complémentarité entre des cultures saisonnières
- de valoriser de petites surfaces : maraîchage, vergers, petits fruits, céréales pour le pain ou les pâtes

L'**anticipation des besoins en produits locaux** est mentionnée. En clair, comment adapter l'offre à la demande du consommateur ? Cela pourrait passer par une veille sur l'état de connaissance sur certaines cultures et leur adaptation à la montagne (maraîchage), sur les nouveaux produits prisés des consommateurs... tout ceci pour permettre aux agriculteurs de s'adapter. Un développement (un retour ?) à de la polyculture est mentionné pour répondre à cet enjeu et à celui de la diversification.

La **confortation des installations existantes** fait partie des enjeux. En effet, ces exploitations ont également besoin d'un appui technique et administratif pour rester à niveau en s'adaptant aux évolutions sociétales : nouvelles technologies, démarches territoriales, nouvelles productions...

Rôles attendus du Parc :

- **Anticiper le renouvellement des exploitants** : le Parc est attendu pour faire de la veille, sensibiliser sur la nécessité de maintenir les fermes à niveau pour favoriser la reprise dans de bonnes conditions, etc.
- **Aide à l'installation** : l'idée est avancée d'un Parc « cautionnaire moral » auprès des banques, garant d'une bonne reprise d'activité en phase avec les enjeux du territoire, ceci afin d'apporter du crédit au futur installé.
- **Anticipation des besoins en produits locaux** : qu'est-ce que le consommateur cherche en termes de productions locales ? Sur cette base, le Parc peut accompagner et conseiller sur la diversification les productions / la mise en place de magasins de producteurs.
- **Accompagner les exploitations déjà en place** : ... modalités ?

Question 2 : La valorisation économique des productions : comment continuer d'innover ?

Le Parc a eu un rôle historique sur le sujet. Le territoire a été très innovant et en avance sur certains sujets. Une partie très importante du temps de travail des chargés de mission agriculture du Parc est consacrée à ce sujet. Pourtant, aujourd'hui, un certain essoufflement se fait ressentir. L'idée est d'ici de réfléchir aux enjeux liés à la valorisation économique des productions, et à quel pourrait être le rôle du Parc sur cette question.

Le sous-groupe ayant réfléchi à cette question constate en introduction au débat que la demande sociétale en produits locaux est de plus en plus forte.

Qu'entend-t-on par « valorisation des productions » : une valorisation économique du type commercialisation ? ou bien une valorisation à l'échelle d'un territoire, c'est-à-dire faire connaître ce qui est produit localement ?

La **valorisation économique des productions** est un enjeu qui passe par la commercialisation, la transformation et la communication, en direction notamment des populations du territoire. L'objectif pourrait être de pouvoir nourrir la population locale avec des produits locaux toute l'année. Bien valoriser ce qui est produit sur le Vercors permettrait de fédérer l'ensemble des filières avec un objectif de débouchés locaux pour les productions.

La question du **besoin d'innovation** sur ce sujet est posée. Déjà beaucoup de choses sont faites : transformation par l'agriculteur, diversification des productions. Il serait peut-être intéressant de renforcer / conforter l'existant, ce qui passerait par :

→ l'innovation par la qualité : selon la filière ou les exploitations, la qualité des produits est aussi un gage de meilleure valorisation économique,

→ lien et rapprochement entre différents produits et/ou filières : produits complémentaires à plusieurs fermes, magasins de producteurs, innovation autour de la marque Valeurs Parc ?

La **qualité des produits** est un enjeu crucial pour en permettre la valorisation. Aujourd'hui, dans le Vercors, les productions tendent vers la qualité via l'agriculture biologique ou raisonnée. L'accompagnement vers un accroissement qualitatif, avec l'adhésion de nouveaux producteurs, passe par un travail sur l'acceptation par le consommateur d'un prix rémunérateur pour le producteur, en phase avec la qualité du produit (exemple du lait). Cela implique aussi une réflexion sur les filières et un travail de communication pour « Mieux faire connaître ce qui est bien fait sur le territoire ».

Le **soutien aux filières / races territoriales** est une porte d'entrée permettant de répondre aux questions de valorisation du foncier et de rentabilité économique avec des races / variétés adaptées au territoire.

Le groupe pointe certaines incohérences liées au marché actuel et au contexte de rentabilité économique : « on n'arrive pas à vendre et à faire fonctionner en local ». L'exemple est cité du lait qui « monte à Orléans pour être mis en bouteille pour revenir ensuite sur le territoire pour être vendu ». Cela impacte l'image du produit, avec des aberrations qui peuvent la ternir. Sur des produits de niche comme le beurre, les produits dérivés... la question du regroupement avec les massifs voisins dans une logique « inter-Parcs » se pose.

Assurer la viabilité des exploitations passe par la **coordination entre la demande et l'offre de produits**. En effet, les premières personnes à nourrir, ce sont bien les locaux. Or, aujourd'hui, le constat est fait que nombre de consommateurs ne savent pas qu'il est possible, par exemple, de faire ses courses de manière presque exclusive en local sur le plateau des 4 Montagnes. « Pour vivre à l'année, il faut nourrir à l'année ».

L'**éducation du consommateur** est une voie pour permettre de valoriser les productions. Faire connaître le métier et ce qui se produit sur le territoire. La question de l'échelle de territoire des outils comme des débouchés se pose. En effet, il est nécessaire de ne pas concevoir le Vercors comme une entité isolée. Il est possible d'aller chercher plus loin pour une complémentarité des productions.

Comment fait-on pour mettre en avant les services rendus par l'agriculture ? Cela passe par la valorisation sociale des pratiques agricoles en plus du travail sur les productions. Cette approche fait le lien avec la question du changement climatique.

Rôles attendus du Parc :

- *communiquer avec les producteurs* sur l'existant
- *travailler sur la coordination entre l'offre et la demande*
- accompagner au *développement d'outils permettant une meilleure valorisation* des productions
- *fédérer*

Question 3 : L'adaptation au changement climatique

Le programme Adamont comme le réseau des Alpes Sentinelles font part du constat que les impacts du changement climatique vont se trouver amplifiés en alpage à cause des conditions pédagogiques, climatiques et géomorphologiques particulières qui s'y trouvent.

L'idée est d'ici de réfléchir aux enjeux spécifiques pour l'activité agricole liés à l'adaptation au changement climatique. Il s'agit également de faire s'exprimer les participants sur les impacts des évolutions pressenties, ainsi que sur le rôle que pourrait jouer le Parc sur cette question.

En introduction au débat, le constat est partagé par tous est que le changement climatique, c'est maintenant mais que c'était déjà hier également... Des sécheresses répétées sont observées depuis 3 ans, avec des pics de chaleur qui ne sont pas habituellement atteints sur le Vercors. L'évolution des exploitations est aussi compliquée, dans la mesure où on est dans un changement graduel.

La **ressource en eau** devient stratégique, notamment sur certaines zones de pâturage qui avaient auparavant de l'eau, et qui ont aujourd'hui perdu l'accès à la ressource. Cela peut conduire à l'abandon de certaines parcelles et donc à une modification paysagère. De nouveaux besoins en irrigation sont mis en avant pour maintenir les niveaux de rendement, avec comme corollaire la problématique du stockage de l'eau. Cet enjeu stratégique s'entend à l'échelle de l'exploitation mais également à l'échelle d'un territoire. Les conflits d'usage et d'accès à la ressource vont être de plus en plus fréquents.

L'**autonomie fourragère** devient plus difficile à atteindre (enjeu sur le cahier des charges AOC), avec notamment des réflexions sur la mise en place de mélanges type méteil.

La **conduite de l'élevage** est à repenser. Des adaptations conjoncturelles mobilisant le savoir-faire du berger, quotidiennement sur la saison d'estive, mais aussi d'une année sur l'autre, sont à envisager.

Les **conditions de travail** vont également changer. En effet, pour compenser les pertes productives, une augmentation de la SAU peut être nécessaire.

L'**adaptation des prairies** est citée comme une réponse possible. En effet, il ressort que les prairies les plus variées, si elles produisent moins, résistent mieux aux épisodes de sécheresse. Toutefois, cela nécessite plus de surface pour conserver l'autonomie alimentaire. Pour les prairies, il y a donc un équilibre à trouver.

La **diversification des productions** serait une réponse à cette nécessaire adaptation, même si certaines productions ont aussi besoin d'eau. La complémentarité entre les différents secteurs du Parc peut être une piste de travail, car certains sont plus adaptés à des types de culture que d'autres. Cela permettrait la coopération entre agriculteurs, avec une limitation des achats extérieurs ayant une empreinte carbone importante.

L'**expérimentation de l'agroforesterie** a été avancée comme piste de réponse à l'enjeu du changement climatique : différents types sont envisageables arbre + élevage / arbre + céréales / arbre + maraichage.

Pour certains, cette évolution climatique peut être le support pour une « meilleure production », en réfléchissant autrement, peut-être en baissant le nombre d'animaux, et en restant sur une « dynamique vertueuse et des valeurs de qualité ».

De l'avis unanime, il va falloir faire évoluer les modes de vie. Il est donc nécessaire de réfléchir à « la bonne solution » ? L'agriculture de montagne a beaucoup d'atouts, notamment le tourisme.

Rôles attendus du Parc :

- *Expérimenter : agroforesterie, agroécologie*

Question 4 : La préservation des espèces, milieux et ressources

Le Parc a un socle d'actions sur le sujet, certaines anciennes (MAEc, concours prairies fleuries) d'autres émergentes (place des prairies dans la filière bleu du Vercors Sassenage). Certains acteurs ont exprimé le souhait de voir le Parc s'impliquer davantage sur la question de l'agroécologie et sur les secteurs et cultures non investis par le Parc (PAM, noix ...). L'idée est d'ici de réfléchir aux enjeux de la transition agricole sur le territoire du Parc, sur la continuité du socle d'actions actuelles et sur le rôle que doit jouer le Parc dans l'avenir.

Sur la **question du loup**, le maintien de l'agriculture et du pastoralisme font consensus comme enjeu au sein du groupe. Cela entre en écho avec le maintien de l'ouverture des milieux et des paysages, avec la question de la rentabilité des productions et du phénomène de retour de la forêt en cas d'abandon des parcelles.

Devant l'extension du périmètre du Parc, l'objectif de maintien d'une agriculture extensive s'exprime, également sur les zones du Parc hors plateaux herbagers.

Les **dégâts engendrés par les campagnols terrestres** sont pointés, notamment via les pertes fourragères inhérentes. L'efficacité des piquets à buses n'est pas vraiment quantifiée à ce jour, mais pas remise en cause non plus. La limitation de la chasse aux renards a eu des impacts mais ce n'est pas suffisant. Quand le niveau d'infestation est à son pic, la prédation naturelle n'est pas suffisante. « Il faut aller chercher des expériences ailleurs pour les mettre en place chez nous » (cf. en Savoie et Haute Savoie).

L'**entretien et la conservation des prairies naturelles** est un enjeu mis en avant (cf. lien avec l'adaptation au changement climatique).

Le **respect des cycles naturels** garantit une forme de résilience et permet de répondre à la préservation des milieux et des espèces.

Favoriser des cultures variées permet de répondre à la préservation des milieux et de la biodiversité et favorise la recherche sur la résistance des cultures au changement climatique et aux maladies.

Adapter les variétés au climat via des semences adaptées permettra de répondre à la question de la diminution des besoins en eau.

Le **maintien de la qualité des sols** et la reconstitution des sols dégradés répondra à la question de la diminution des intrants et de la préservation des milieux et des espèces.

La **limitation des produits phytosanitaires** avec leur impact sur l'eau et les espèces est identifié comme un enjeu fort, également via l'entrée santé. Il est important de mettre en place des techniques alternatives du type agroforesterie/agroécologie pour répondre à cet enjeu (ex : diversifier les plantations fruitières pour limiter les risques de ravageurs, mélanger les espèces et éviter la monoculture). Une personne expose que le « charme du noyer » aujourd'hui, c'est que dessous, c'est une pelouse bien tondue et cela « plaît aux habitants ». Cependant, un passage de broyeur par an et pas plus aujourd'hui, cela permet

de limiter les produits... Le maintien d'une culture du noyer (idem pour vignes et lavandes) selon les itinéraires techniques actuels, va à l'encontre du type d'évolution à mettre en place dans le Vercors en termes de densification de culture et d'usage des produits.

La **protection et la gestion de la ressource en eau** est un enjeu majeur (cf. changement climatique), tant en termes de quantité que de qualité. Il faut en préserver la qualité en limitant les traitements phytosanitaires et les intrants chimiques. Il faut également gérer sa quantité avec des variétés adaptées au climat et au sol pour diminuer les besoins en eau (cf. semences adaptées au territoire).

Pour le groupe, un des enjeux majeurs pour l'avenir l'agriculture en Vercors réside dans les **pollinisateurs**, un des premiers maillons de la chaîne de production pour l'agriculture (avec une réflexion plus large possible sur leur impact sur la Vie tout court).

Rôles attendus du Parc :

- **Accompagner et diffuser les bonnes pratiques** : faire connaître que le « faire propre » n'est pas forcément le mieux. Apprendre par l'exemple.
- **Expérimenter l'agroforesterie et l'agroécologie** : sensibiliser et communiquer sur les techniques alternatives, essayer de nouveaux modèles.

Un des participants s'exprime en fin de séance : « avec toutes les questions et sujets abordés, nous sommes sur du temps long. Si demain on imagine un scénario catastrophe du type plus de pétrole et donc plus d'approvisionnement des grandes et moyennes surfaces locales (supermarchés) qui n'auront alors que 2 jours de stock ? Si cela arrive réellement, et qu'on rentre dans une crise de la faim, les paysans auront un rôle essentiel : nourrir les habitants. Sont-ils organisés pour les faire survivre pendant quelques jours ?

Sujets non traités, et qui devront l'être en décembre

- Le lien entre agriculture et tourisme.
- Abattoir de Grenoble / atelier de découpe / viande : 20 % des gaz à effet de serre (à évaluer sur le volet Vercors).
- La production animale : modalités, débouchés, commercialisation, part dans l'alimentation, controverses actuelles : quel équilibre / réponses / ... sur le Vercors ?

Synthèse

Il ressort de l'atelier qu'il faut tendre vers une agriculture nourricière et rémunératrice, vivable et viable. Le changement et l'évolution sont alors nécessaires.

Le rôle du Parc serait de recenser, fédérer, expérimenter, accompagner, diffuser, éduquer et communiquer. Il doit se positionner comme chef d'orchestre, et devra donc être au plus proche du terrain et de ses besoins, être visible, disponible et accessible.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Accompagnement de l'installation hors (et dans) le cadre familial avec une anticipation du renouvellement		
Formation des candidats à l'installation		
Maintien du service de remplacement		
Accompagner la réflexion sur la ressource en eau dans le cadre du changement climatique : irrigation, stockage, accès à la ressource		
Accompagner la réflexion sur les changements de pratiques dans le cadre du changement climatique : conduite des troupeaux, conditions de travail, adaptation variétale, ... et communiquer dessus		
Développer l'agroforesterie		
Accompagner l'innovation sur des problématiques précises qui freinent le changement		
Protéger, gérer la ressource en eau (qualité et quantité) en conciliant les usages		
Plan pollinisateurs		

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Contenir la pression sur le foncier agricole liée à la nuciculture		
Anticiper les besoins en produits locaux / diversifier les productions sur le territoire : nourrir la population avec des produits du territoire toute l'année - Coordination offre / demande - Communication sur l'offre avec les producteurs - Innovation par la qualité - Rapprochement des produits / filières - Nouveaux producteurs / productions (diversification) - Réflexion sur le « prix juste » pour tous les acteurs du producteur au consommateur - Favoriser les races locales		

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Développer la logique « interparc » pour les filières agricoles		
Valoriser les services rendus par l'agriculture		
Viser l'autonomie fourragère des exploitations sur le territoire		
Accroître la surface de prairies naturelles		
Répondre à la demande sociétale de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires		
Création de fermes communales		

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action Arguments autour des raisons de ce rejet		
	Issus des ateliers	Autres sources

ATELIER EAU

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV (plénière)

La question de la ressource en eau est complexe à aborder pour au moins deux raisons :

- D'une part, car le PNRV est fortement investi sur cette question au travers du programme Vercors Eau Pure, qui ne couvre qu'une partie du Vercors, correspondant aux bassins versants de la Bourne et du Furon.
- D'autre part, parce que l'organisation de gestion de la ressource en eau à l'échelle nationale connaît de profondes transformations, encore largement en cours, que ce soit pour le petit ou le grand cycle de l'eau. Dans le Vercors, les missions et compétences associées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sont encore en cours de réorganisation, ne permettant pas encore d'afficher avec précision « qui fait quoi ».

Pour l'atelier, la thématique de l'eau a été abordée de manière classique selon une triple entrée, correspondant à trois grandes questions/enjeux :

- qualité de l'eau – question 1 : garantir un accès à l'eau potable dans l'avenir
- quantité d'eau – question 2 : s'adapter au changement climatique
- milieux aquatiques – question 3 : enrayer la dégradation de la qualité des milieux aquatiques

Des éléments de contexte et illustrations techniques ont été fournis aux participants pour les 3 questions .

Une partie importante des participants à l'atelier étaient des citoyens motivés eux-mêmes par de nombreuses questions ; ils ont réclamé un important porter-à-connaissance.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Garantir un accès à l'eau potable dans l'avenir

En préambule, on note une forte inquiétude des citoyens sur l'eau potable : qualité, modalités de gestion par des sociétés privées, manque de transparence ...

Les échanges sur cette question ont largement consisté en une explication de la réglementation et des actions menées pour préserver la qualité de l'eau.

Les pistes d'amélioration de la qualité bactériologique ont été exposées (effluents agricole et eaux usées) mais sans réellement dégager de pistes d'action.

Les principaux enjeux / actions qui ressortent des échanges sont :

1. **Le renforcement de la protection de la ressource**, particulièrement par une amélioration de la gestion des captages (mise en place et respect des périmètres de protection des captage, incluant la révision des procédures de DUP pour les captages le nécessitant : amélioration des connaissances, changement du contexte urbain ou agricole autour du captage ...).
2. **Le renforcement des démarches de sécurisation** de l'AEP (alimentation en eau potable) entre communes, entre réseaux.
3. **Le renforcement de l'information sur les modalités de production et distribution d'eau potable**, afin de mieux appréhender, comprendre et gérer les problèmes de qualité.
4. **Le développement d'un système de médiation des usages**, avec dans l'idéal un rôle « consultatif » donné au PNRV

Question 2 : S'adapter au changement climatique

Les échanges commencent très concrètement sur une approche besoin/ressource. Les citoyens présents demandent si la Charte actuelle fixe des seuils de population sur le territoire, en regard de la ressource en eau disponible ? Il est rappelé que ce genre d'approche est impossible à l'échelle d'une Charte, car cela nécessiterait un suivi très précis de la ressource dans un contexte karstique particulièrement complexe (débits des eaux superficielles et souterraines, meilleure compréhension des circulations karstiques ...), financièrement et techniquement non réalisable. De fait, c'est à l'échelle des documents d'urbanisme, avant tout PLU et PLUi, que ce travail est réalisé avec précision.

L'assemblée reconnaît la réalité du changement climatique et ses premiers effets sur le Vercors. Dans ce contexte, il est aussi reconnu unanimement que l'eau et les usages qui s'y rattachent seront les premiers impactés par le changement climatique. De plus, concernant l'aspect quantitatif de la ressource en eau, l'idée d'impacts et changements plus rapides et brutaux qu'ailleurs est largement partagée. Le caractère karstique du massif ainsi que la diminution de l'enneigement sont mis en avant comme moteurs d'un passage brutal d'une ressource abondante à une pénurie d'eau.

Les échanges sur l'adaptation au changement climatique occupent finalement l'essentiel de l'atelier.

Les principaux enjeux / actions qui ressortent des échanges sont :

- **Le renforcement de la connaissance et du suivi de la ressource** en eau, que ce soient les eaux superficielles ou souterraines (milieu karstique particulièrement).
- La nécessité pour la future charte d'être globalement **exemplaire et ambitieuse sur l'adaptation au changement climatique**.
- Le renforcement des démarches :
 - de **protection du karst**
 - de **protection des ZH**
 - d'**acquisition de connaissance et réalisation de suivis**
- La mise en place d'une organisation / structuration (conseil d'adaptation au changement climatique sur le territoire ? commission ad hoc au PNRV?) afin :
 - d'**accompagner le territoire** (citoyens & socio-pro) dans les moyens et solutions d'adaptation (par exemple encadrer la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, notamment en regard du besoin de ces eaux pour le milieu naturel ...)
 - d'**assurer médiation et concertation** pour la conciliation des usages (milieu naturel / agriculture irrigation & abreuvement / AEP / tourisme neige ...).
- La nécessité de développer une **information transparente et objective** sur l'état et l'évolution de la ressource.

Il est cependant rappelé que le PNRV ne peut avoir qu'un rôle d'alerte, sous réserve d'une évolution législative donnant un rôle décisionnaire aux PNR en général.

Question 3 : Enrayer la dégradation des milieux aquatiques

Cette question n'a pas fait l'objet de débat, essentiellement par manque de temps. Cependant elle a été abordée indirectement dans les questions précédentes. En effet, il a été acté que la préservation du système karstique et des milieux aquatiques était d'une part une condition indispensable à la préservation d'une ressource eau acceptable en qualité et d'autre part indispensables pour amortir les effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Avoir une charte exemplaire et ambitieuse sur l'adaptation au changement climatique (notamment ressource en	Premiers impacts du changement climatique sur la ressource en eau, basculement potentiellement brutal du Vercors vers des	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

eau)	pénuries d'eau (contexte karstique)	
Développement d'un système, d'une organisation, d'une structuration de médiation et conciliation des usages, particulièrement sur le quantitatif, en lien avec le changement climatique	Premiers impacts du changement climatique sur la ressource en eau, basculement potentiellement brutal du Vercors vers des pénuries d'eau (contexte karstique)	
Développement d'un système, d'une organisation, d'une structuration d'accompagnement du territoire pour l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire une sécurisation de l'alimentation en eau des hommes, des animaux et de la nature	Premiers impacts du changement climatique sur la ressource en eau, basculement potentiellement brutal du Vercors vers des pénuries d'eau (contexte karstique)	
Renforcement de la connaissance et des suivis eaux souterraines et superficielles	Indispensable pour la conciliation des usages, notamment en anticipation des périodes de pénurie	
Protection du karst, des milieux aquatiques (cours d'eau et ZH)	Condition indispensable à la préservation d'une ressource eau acceptable en qualité et indispensable pour amortir les effets du changement climatique sur la ressource en eau	
Améliorer la qualité de l'eau, en travaillant avec les agriculteurs et acteurs du territoire (assainissement)	Condition indispensable à la préservation d'une ressource eau acceptable en qualité et indispensables pour amortir les effets du changement climatique sur la ressource en eau	

Les éléments qui devraient être inscrit dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Amélioration de la protection des captages	Cadre réglementaire fort, et choix politiques (pour remise à jour des DUP par exemple). Marge de manœuvre très faible dans la charte	
Renforcement des démarches de sécurisation de l'AEP entre communes, entre réseaux		Report du transfert de la compétence AEP aux EPCI
Renforcement de l'information sur les modalités de production et distribution d'eau potable , afin de mieux appréhender, comprendre et gérer les problèmes de qualité	Compétence historique, détenue essentiellement par les communes. Sujet sensible politiquement, accès à l'information et à sa diffusion complexe	
Produire et diffuser une information objective à destination des acteurs du territoires et citoyens		

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons de ce rejet	
	Issus des ateliers	Autres sources ¹
Assurer une cohérence entre les différentes thématiques traitées par le PNRV, en s'assurant par exemple qu'il n'y ai pas de contradiction entre les orientations de la charte et les enjeux « eau »		

Les éléments non abordés encore

1 Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

ATELIER ÉNERGIES ET MOBILITÉS

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV

Le projet TEPOs a permis de tracer une trajectoire de transition énergétique vers une autosuffisance énergétique possible dès 2033. Le projet consiste en premier lieu à engager une rénovation énergétique performante des logements (priorité mise sur les résidences principales même si les résidences de tourisme sont aussi à traiter) et en un effort massif pour infléchir les modes de déplacements principalement en mutualisant l'usage de la voiture. En parallèle le développement des énergies renouvelables doit être accéléré avec un objectif de doublement de l'utilisation du bois énergie et de multiplication par 20 des installations solaires. D'autres productions d'énergie sont également envisagées avec une contribution plus faible (éolien, méthanisation, hydroélectricité, etc.).

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Comment mobiliser des moyens financiers, mieux articuler les partenaires et mobiliser davantage autour des objectifs de développement des énergies renouvelables ?

Concernant les moyens financiers :

Le modèle des centrales villageoises a fait ses preuves dans le Vercors et ailleurs en captant de l'épargne locale pour développer les énergies renouvelables en commençant par le solaire photovoltaïque. Ce modèle doit être soutenu et développé pour multiplier les installations et aller sur des productions plus importantes. Des fonds d'innovation peuvent aussi être utilisés pour éventuellement développer des projets non standardisés tenant compte des spécificités du territoire (éolien moyen, micro-méthanisation, ...). Le Contrat de Transition Ecologique de la communauté de communes du Royans-Vercors est vu comme un dispositif permettant d'amener des financements sur le territoire. Au delà des moyens financiers, la mutualisation de l'ingénierie, du conseil, des études, est perçue comme une source d'économie pour le développement de projets. Enercoop et Energie Partagée sont aussi des partenaires possibles du développement de EnR permettant d'apporter des financements citoyens d'horizons plus larges.

Concernant les partenariats :

Les communes et les EPCI ont un rôle fort à jouer notamment lors de l'élaboration ou la révision des documents de planification afin d'inciter, voire d'obliger, l'installation d'énergies renouvelables comme la loi l'autorise sur les ZAE de plus de 1000m² (exemple de Vienne et de Rovaltain). Cela pourrait être étendu aux projets de logements. Il est proposé que cela soit inscrit dans la Charte. Des aides locales pourraient accompagner ces mesures afin de faciliter les réalisations.

Un potentiel important de production d'énergie existe dans les exploitations agricoles, les agriculteurs ont besoin d'être accompagnés pour l'étude et la réalisation (chambre d'agriculture, parc).

Dans une logique de développement de l'autoconsommation collective des productions d'électricité renouvelable afin d'optimiser les flux et d'éviter des pertes sur le réseau de distribution, les Syndicats départementaux d'énergie (SDED et SEDI) et ENEDIS sont des partenaires incontournables. La direction générale de l'énergie et du climat au Ministère est aussi citée pour l'évolution des contraintes réglementaires qui génèrent de nombreux obstacles à l'autoconsommation. Sur l'autoconsommation il est demandé de créer un groupe de réflexion à l'échelle du territoire car beaucoup de personnes sont intéressées pour avancer sur cette question.

Les Régies sont également citées comme des partenaires du développement des EnR, les régies de Saint-Marcellin et de Vinay par exemple (aujourd'hui réunies dans le Groupement des Régies Municipales de l'Isère) ou encore la société d'économie mixte GEG. Les SEM créés par le SDED et le SEDI peuvent apporter un appui dans le développement et l'investissement, tout comme le fonds OSER, opérateur régional porté par la Région.

L'Etat au travers des DDT et de l'ADEME est un partenaire important pour l'appui technique, les aides directes aux études et les appels à projet, tout comme la Région AURA.

Concernant la mobilisation :

Les habitants doivent être impliqués en tant que producteurs directs ou investisseurs potentiels dans des projets collectifs. La sensibilisation, le conseil et l'accompagnement des particuliers sont attendus afin d'inciter au passage à l'acte et d'éviter les contre-références (solaire, petit éolien...). Plusieurs participants pensent que le Parc n'est pas assez visible sur cet accompagnement (on fait remarquer que cette mission est assurée par les Espaces Information Energies, AGEDEN et ADIL26) tout comme sur l'information voire l'éducation à l'énergie qui pourraient prendre différentes formes, ludiques ou festives (fête du Parc...), visites de sites... idée de "montrer ce qui se fait de bien". Cela pourrait aller jusqu'à la formulation des recommandations sur les techniques adaptées à notre territoire. Quel matériel solaire recommander par exemple et pourquoi pas envisager des opérations collectives comme des groupements d'achats.

Concernant le chauffage au bois individuel une sensibilisation et un accompagnement des particuliers permettraient de réduire la pollution aux particules. À ce sujet, il est fait remarquer que des mesures locales de pollution seraient pertinentes, car cette nuisance doit être sous-estimée dans certains secteurs et sur certaines périodes (inversions thermiques hivernales)

Autres questions :

Il est demandé de ne pas oublier les autres sources d'EnR, en plus des principaux potentiels que représentent le bois et le solaire. La méthanisation (effluent agricoles, boues de STEP) même si ce sont de petites installations lowtech à l'échelle d'une ferme par exemple.

L'énergie éolienne est évoquée, pour quelques personnes elle n'a pas sa place dans le Parc, pour d'autres elle doit être étudiée sans à priori car elle est indispensable à l'atteinte de l'objectif TEPos. Le petit et le moyen éolien doivent faire partie de l'étude tout comme l'éolien à axe vertical.

La petite hydroélectricité est également abordée comme une solution adaptée au territoire, principalement sur l'adduction d'eau potable ou sur les eaux usées comme cela commence à se faire.

Sur la grande hydroélectricité (Bourne) un participant propose que le Parc examine dans quelle mesure le territoire pourrait se réapproprier les outils de production hydroélectrique lors du renouvellement des concessions.

La question du "power to gaz" (conversion de l'électricité en gaz, hydrogène ou méthanation) est évoquée comme solution de stockage des énergies renouvelables électriques.

On rappelle que la mise en place d'indicateurs est importante pour permettre de suivre où l'on en est par rapport à l'objectif TEPos.

Question 2 : Comment mobiliser des moyens financiers et mieux articuler les acteurs autour des objectifs de la rénovation énergétique des bâtiments et notamment de l'objectif de 700 logements/an réhabilités ?

Les participants s'accordent sur l'objectif de 700 lgts/an à réhabiliter et ajoutent à la priorisation faite autour de ceux chauffés au fioul et à l'électricité, ceux chauffés au propane ou ayant des foyers ouverts.

Autour de la rénovation énergétique, il est d'emblée question de la création d'une filière locale pour sourcer localement tous ces travaux. Cela répond à la fois à l'enjeu technique de création des matériaux d'isolation ou construction à proximité (bois, chaux, brique) et développement et/ou maintien de savoir-faire. Une étude de filière pourrait confirmer cette proposition.

L'un des freins évoqué est le coût des matériaux biosourcés notamment parce que les externalités et le prix réel n'est pas pris en compte par l'ensemble des filières. Cela fausse de manière significative le prix des matériaux fabriqués sur le marché mondial.

Afin de dynamiser les filières locales de production de matériaux biosourcés, il serait intéressant d'envisager les « zones franches » pour les activités économiques liées à la fabrication de ces matériaux et à la transition. Celles-ci pourraient permettre de proposer des avantages fiscaux ou des incitations (financières ou techniques) pour attirer des entreprises ou en créer de nouvelles.

L'Union Européenne et la Région sont deux principaux financeurs cités pour aider aux investissements.

La plateforme territoriale de rénovation énergétique reste l'outil à renforcer pour accentuer le rythme de logements réhabilités par an. Afin de mieux couvrir les besoins du territoire Parc 2 ETP seraient nécessaires pour aller au devant des propriétaires occupants afin qu'ils soient conseillés et/ou accompagnés dans leurs démarches. Il est encore nécessaire de bien identifier les freins qui existent à l'atteinte des objectifs de départ.

Il semblerait également nécessaire de trouver des mécanismes financiers pour permettre aux ménages les plus modestes, mais hors cadre des aides nationales, de bénéficier de conditions de prêts particulières au-delà des outils existants comme les éco-prêt à taux 0. Il serait intéressant d'étudier la faisabilité d'un « fond de dotation en faveur de la transition énergétique » pour aider les mises de départ pour souscrire à l'emprunt. Ce sont les banques et les assurances qu'il faudrait mettre autour de la table, ainsi que les artisans ou représentants d'artisans pour éviter les effets d'aubaine et donc de spéculation. Il est

important de valider ensemble des critères qui vont définir un bon projet et donc de bénéficier du dispositif. Il serait intéressant d'étudier la dimension participative des projets pour mobiliser des capitaux supplémentaires ou d'organiser des chantiers collectifs.

Il est important d'interroger aussi la qualité de rénovation proposée, c'est pourquoi l'animation de la plateforme doit tenir compte de la typologie des bâtiments afin d'apporter une solution adaptée aux caractéristiques des bâtiments. Reste à mieux cerner la manière dont vont être fait les diagnostics énergétiques.

Question 3 : Sur la mobilité, comment changer de braquet en termes d'économie d'énergie (moyens, financement, communication) ?

Introduction du contexte : Pour devenir *Territoire à énergie positive*, le territoire doit trouver les moyens d'économiser 30 % d'énergie dans les transports.

Echanges entre les participants : La mobilité semble devoir être considérée comme un enjeu à part entière à l'échelle du projet du territoire du Parc, les participants ayant insisté fortement pour que l'on traite le sujet alors que le temps manquait. Au-delà, les échanges ont été relativement consensuels, les participants s'attachant plus à partager leurs idées qu'à critiquer les propositions faites par les autres.

D'emblée, alors que l'atelier est orienté vers les économies d'énergie, les acteurs de la réunion soulignent que cette question des mobilités revêt plusieurs enjeux plus larges, légitimant l'intérêt d'en faire un thème de la charte.

- Globalement, le territoire doit en effet baisser de 30% sa consommation énergétique en termes de déplacement, pour devenir territoire à énergie positive. L'objectif présenté par le Parc et issu des discussions précédentes paraît toujours légitime. Si cette question est importante, elle est complétée de préoccupations plus sociales pour lesquelles le Parc doit servir de médiateur et d'expérimentateur entre et avec les opérateurs et les habitants.
- Socialement, il est fait le constat que les personnes ne disposant pas de voitures personnelles, dont les personnes âgées, les enfants, etc. , souffrent d'isolement et de difficultés d'accès aux services de base (gare, course, administration, santé, etc.). Le vieillissement en cours de la population sur certains secteurs rend cet enjeu d'autant plus sensible.
- Plus largement, la plupart des déplacements, que ce soit pour le tourisme ou pour les déplacements domicile-travail, s'opèrent en voiture individuelle. Cette organisation est fortement dépendante d'un coût de l'énergie bas. Outre le fait que les déplacements en voiture individuelle soient de plus en plus nombreux et posent des problèmes de bouchons pendulaires en semaine et les week-ends, il existe un fort risque que les revenus soient insuffisants en cas de hausse probable des coûts énergétiques. Sans anticipation, cela pourrait impacter l'économie du territoire, le tourisme et l'accès aux emplois en plaine et finalement la démographie et le niveau social du territoire.

4. Le développement des solutions de partages de la voiture individuelle

La solution principale mise en œuvre ces derniers mois consistant à améliorer le remplissage des voitures, et notamment l'autostop organisé, est jugée intéressante et doit continuer. Elle répond à tous les enjeux précités. Certains témoignent de son succès en

Chartreuse, notamment du fait des difficultés de circulation et de parking dans l'agglomération grenobloise elle-même, amenant les habitants à laisser leur voiture chez eux. D'autres personnes du groupe, habitantes du Vercors-Drôme, semblent plus sceptiques, non pas sur les bénéfices spécifiques que dégagera cette solution, mais sur sa capacité à convaincre et à susciter un changement de fond dans l'ensemble de la population. La solution est-elle à la hauteur du niveau de changement attendu ?

Outre une continuation de la communication et du déploiement de cette solution, plusieurs personnes pensent qu'il ne faut pas abandonner une approche globale de cette question et s'appuyer, à l'échelle de 20 ans sur une diversité de leviers, sans se limiter uniquement à l'autostop organisé, notamment à un horizon de 20 ans. Ont été évoqués :

5. Le maintien, le développement ou l'amélioration des transports collectifs ...

Si cette solution est dans les mains des opérateurs départementaux et régionaux, le territoire doit pouvoir faire valoir son regard et ses besoins de maintien et d'ajustement des offres de transport collectif. Le Parc paraît être un outil intéressant, de par son échelle intermédiaire entre usagers et opérateurs, pour opérer une médiation/incitation. Plusieurs idées d'actions ont été évoquées :

... À destination du tourisme,

- Le territoire devrait arriver à capitaliser sur l'offre classique de bus et la modifier à la marge pour qu'elle puisse être un premier pas pour limiter le nombre de voitures pendulaires en lien avec les stations de ski. Il paraît peu coûteux de demander à ces lignes de prolonger leur trajet pour desservir directement les pieds de stations.
- A défaut des navettes « village-station » devraient être mises en place dans toutes les stations, pour créer une continuité de l'offre de bus jusqu'à la station. Cette solution reste cependant bien moins fluide du fait de la logistique des skis à gérer pour les usagers.
- La création de solution ad hoc Bus + ski au départ des grandes villes, avec un prix incitatif. Des exemples ailleurs ont été mis en avant : Prapoutel et le bus à 1 euro avec un forfait, l'Alpe d'Huez, avec un forfait moins cher de 4 à 5 euros si l'utilisateur prend un ensemble bus + forfait. Le coût est souvent pris en charge par les communautés de communes et les départements.
- Des solutions incitant à un meilleur remplissage des voitures. Une offre de forfaits 3+1 = 3 comme aux Gets ou permettant une baisse de 25% du prix des forfaits si vous êtes plus de trois dans la voiture.

... À destination des flux pendulaires domicile-travail entre plateau et piémont, avec le constat d'une forte dépendance économique aux pôles productifs de plaine :

- Pour le groupe, le territoire du Parc, les élus, les habitants doivent se battre pour le maintien des lignes de trains permettant d'accéder au Vercors (Grenoble Veynes, Valence Die et Arrêt de Saint Hilaire-Vercors, toutes menacées actuellement) et le maintien des lignes de bus.
- A l'échelle de la future charte, une personne pense que le territoire doit relancer un projet de transport dédié entre Grenoble Lans et Villard (tram, câble, autre), malgré les oppositions récentes.

... À destination des flux internes sur le plateau :

- Translère devrait à minima opérer des ajustements de lignes pour desservir les zones commerciales (Les Geymonds notamment) et desservir les communes

drômoise très proches de ses trajets (notamment Saint Julien).

- La coopération des deux départements devrait déboucher sur une gestion commune, notamment pour mettre en lien les cantons de la Chapelle et de Villard, pôle local de services sur le plateau. Le Parc doit être le relais des demandes du territoire auprès des départements.
- Le Royans a mis en place une solution de transport collectif avec l'appui d'une association. Elle prend en charge bénévolement la conduite d'une mini-navette et d'une offre de transport à la demande. Cela permet d'avoir des transports collectifs avec des coûts limités, solutions utiles pour les zones à faible densité.

6. La coordination des solutions de livraison sur le plateau

Sur le constat que les services de livraison internet roulent à vide dans le Vercors (et par ailleurs trop vite), avec seulement un ou deux cartons, et sur l'hypothèse qu'ils perdent de l'argent, il paraîtrait intéressant de mettre en place une plateforme centralisant les paquets pour qu'un seul transporteur prenne en charge les derniers kilomètres, avec un camion plein. Cela implique de convaincre les habitants du Vercors, notamment des temps de délais plus longs pour l'acheminement de leurs paquets.

7. Le développement du télétravail

Plusieurs personnes expliquent que le territoire aurait intérêt à demander aux entreprises de plaines d'autoriser des jours de télétravail pour les habitants du Vercors, quitte à créer des lieux d'accueil de co-working au sein des communes.

8. Le développement de mobilités douces

Faciliter les déplacements à vélo, cheval, etc. internes au Vercors paraît constituer une solution sans regret tant du point de vue touristique que local. Cependant, la question de la sécurité constitue un enjeu clé pour ce type d'utilisateurs, les mobilités douces étant beaucoup moins rapide que la circulation motorisée, alors qu'elles partagent souvent les mêmes itinéraires physiques. Deux solutions possibles :

- Créer des aménagements dédiés, comme la via Vercors, séparés de la voirie classique ou aménager des zones de dépassement spécifique
- Limiter la vitesse des véhicules à moteurs

Une personne souligne que l'itinérance à pied constitue de fait une mobilité douce et que cette offre touristique reste pertinente sur ce volet.

Enfin, quelques participants insistent sur la nécessité de se donner des objectifs ambitieux à cette échelle de temps : Envisager d'être le premier territoire sans voiture individuelle, le premier territoire à faible vitesse, le premier territoire ...

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
MOBILITE Le maintien, le développement et l'adaptation des solutions collectives de transport : • Maintien des lignes de trains • Généralisation du recours à l'autopartage et l'autostop • Adaptation des lignes de bus, y compris à l'échelle interdépartementale et pour les stations de ski • Expérimentation de solutions associatives de transport • Expérimentation d'une plateforme logistique • Développement et aménagement d'infrastructures de mobilités douces	Les organisations alternatives à la voiture individuelle semblent utiles énergétiquement, socialement et en termes d'adaptation progressive à un environnement économique sous pression d'une énergie de plus en plus chère.	L'objectif <i>Territoire à énergie positive</i> justifie une baisse de 30 % des consommations liées aux déplacements. Les bouchons pendulaire domicile-travail et ski sont de plus en plus importants. Le vieillissement de la population s'accompagne d'un risque d'isolement
ENERGIES RENOUVELABLES - Poursuivre le développement des filières bois énergie (plaquettes et buches) - Accélérer du développement du solaire - Les autres sources d'énergie ne doivent pas être écartées : méthanisation, petite hydroélectricité, éolien grand et petit - Conserver le modèle de développement des énergies renouvelables avec un investissement et une gouvernance citoyenne - Favoriser l'autoconsommation collective en matière de production électrique renouvelable - Intégrer l'obligation d'installation d'énergies renouvelables sur tout nouveau bâtiment - Contribuer au déploiement des motorisations plus propres (électrique et hydrogène)	Ressort des échanges Proposition des participants Proposition des participants	Diagnostic, stratégie et plan d'actions TEPos Va se produire avec l'évolution de la réglementation thermique
RENOVATION ENERGETIQUE		

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

- Rénover en priorité les logements permanents chauffés au fioul, à l'électricité et au propane - Privilégier les matériaux bio-sourcés et locaux pour les travaux de rénovation - Renforcer les moyens d'animation des plateformes de rénovation énergétique si l'on veut atteindre les objectifs des 700logt/an - Un travail sur les mécanismes financiers devrait être mené avec les banques, les assurances, les représentants des artisans pour aller au delà des aides classiques (créer un fond de dotation en faveur de la TE).	Ressort des échanges	
--	----------------------	--

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action qui nécessitent d'être précisés	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Rôle du Parc : Expérimenter, Faire le lien entre besoins du terrain et opérateurs supra-territoriaux, Opérer un rapprochement de la gestion des transports à l'échelle interdépartementale	Eléments issus des ateliers ... et plusieurs fois évoqués	...mais le groupement s'étonne que des missions d'analyse et de diagnostic des besoins, d'identification d'opportunités n'ont pas été citées. À creuser ?
L'incitation au télétravail	Permettrait d'éviter des déplacements plateau piémont. Pas eu le temps d'en discuter	
La limitation de la vitesse	Evoqué par une personne sans confirmation par le groupe	
Crise énergétique : explorer des scénarios de crise ?	Evoqué plusieurs fois comme registre de justification, sans avoir pu clarifier comment rendre opérationnelle cette question.	
Utilisation du terme territoire en transition dans la Charte ?	Evoqué par une personne	Le Parc n'utilise pas ce terme aujourd'hui. À discuter.
L'éolien fait toujours débat, fixe-t-on un objectif dans la Charte ?		
Utilisation de matériaux bio-sourcés		Volonté mais aujourd'hui il n'y a peu de filières

		locales en dehors de l'utilisation du bois d'oeuvre
Concernant la rénovation énergétique, la mobilisation et l'accompagnement des artisans doivent être menés en parallèle de l'accompagnement des particuliers	Evoqué mais non précisé	

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action avec un doute nécessitant discussion	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources
Se donner un objectif ambitieux de « territoire » sans voiture ? sans moteur ? sans pétrole ? sans voiture individuelle ? Autre ?	Une question posée sur comment montrer une forte ambition sur cette question sans avoir eu le temps d'en discuter pleinement et porté par une seule personne	Commentaire des bureaux d'étude : C'est une question qui dépasse peut-être cet enjeu. Elle renvoie aussi à l'esprit qu'on voudrait voir afficher dans la charte, ici clamant haut et fort des ambitions d'un niveau très élevé quitte à ne pas les atteindre. Cette décision doit sans doute être discutée plus largement, au-delà de la proposition sur le thème en question.
Solution de transport Tram/câble Grenoble Villard-de-Lans	Proposé par une personne	Refus ces dernières années, mais quid dans une logique à 20 ans ?
Question de la neutralité carbone en 2038	Les participants ont soulevé cette question lors de l'atelier, d'afficher aussi des objectifs en matière de réduction des émissions de GES	C'est un objectif national à 2050 inscrit dans la loi énergie-climat de novembre 2019

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

A ce stade : aucun

ATELIER FORÊT

15 OCTOBRE À PONT-EN-ROYANS



Source : PNRV (présentation de l'atelier en plénière)

Avec un taux de boisement de 69% dans le périmètre de révision de la Charte, le Parc du Vercors est un territoire au caractère forestier affirmé. À l'ampleur quantitative, il convient d'ajouter la grande diversité des peuplements, qui permettent à la forêt d'assoir sa dimension multifonctionnelle. Il s'agit en effet d'un espace économique, avec une filière pourvoyeuse d'emplois locaux de proximité, non délocalisables.

Sur le plan environnemental, le manteau forestier joue un rôle de premier ordre : stockage du carbone, protection de la ressource en eau, hébergement d'une faune et d'une flore diversifiées. Mais la forêt vertacornicorienne remplit également une fonction sociale par l'accueil d'une fréquentation touristique croissante, due à la proximité des agglomérations de Grenoble et Valence. L'essor des loisirs de pleine nature, conjugué à une perte de culture forestière tout à fait tangible -et croissante- dans notre société, engendre donc un certain nombre de questionnements vis-à-vis de l'exploitation forestière.

La consultation des témoignages « coups de cœur » et « coups de gueule » des habitants, dont la synthèse vient d'être livrée, traduit des attentes paradoxales vis-à-vis de la forêt, qu'on veuille la laisser se développer « naturellement » ou qu'on souhaite le confortement de son exploitation. Dans tous les cas, transparait un fort attachement à ce patrimoine.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : quelles sont les priorités d'action du Parc dans le domaine forestier ?

Mathieu Rivero commence par exposer le fait que le PNR dispose d'un demi-ETP pour traiter de la question forestière. Dans ce contexte de moyens limités, il convient de cibler les sujets prioritaires sur lesquels intervenir.

Un tel travail de discrimination a été mené par la commission forêt d'avril 2019, qui a privilégié les thèmes suivants :

- « préservation des milieux et des espèces »,
- « conciliation des usages en forêt »
- et « adaptation au changement climatique ».

A l'inverse, certains sujets constituent des enjeux importants pour le territoire, mais le Parc ne semble pas être l'acteur privilégié pour les traiter : métiers et conditions de travail, structuration du foncier et de la gestion forestière, approvisionnement des filières par exemple.

Une première salve d'échanges permet de conforter la légitimité du Parc sur les sujets désignés par la commission forêt. Il apparaît ainsi que le Parc est particulièrement attendu sur les questions de la communication, de la concertation et de la sensibilisation.

De manière plus précise, cinq pistes suscitent des convergences :

- Compte tenu du changement climatique, les participants déplorent l'**éparpillement de l'information**. En effet, chaque organisme mène des études localement, mais aucune information centralisée à l'échelle du territoire n'est fournie. Par exemple, il existe un réseau de correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF), qui suit des placettes dans le Vercors. Bien qu'une lettre d'information départementale paraisse annuellement, les participants jugent pertinente la question de la création d'un « observatoire » qui ferait la synthèse de toutes les données disponibles à l'échelle du PNR. Les résultats pourraient notamment être communiqués à l'occasion des réunions de la commission forêt.
- De la même manière, il apparaît que la **question de la desserte forestière est traitée de manière trop décentralisée**. Les projets sont ainsi le plus souvent inscrits dans le cadre de stratégies locales, recouvrant le plus souvent le périmètre d'une communauté de communes. Un participant, rejoint par l'assemblée, pense que la création d'un **schéma de desserte à l'échelle du PNRV** serait pertinente. Par ailleurs, un autre participant souligne le fait que l'on n'a pas de vision globale sur la plus-value apportée par ces projets de dessertes. En fait, la fourniture de ces informations ressort du porteur de projet, qui doit être en mesure, dans le cadre d'une demande de subvention, de démontrer que les aménagements envisagés seront bien en mesure d'accroître la mobilisation de bois. Néanmoins, des informations de cette nature pourraient alimenter l'observatoire.
- Les participants à l'atelier parlent ensuite de l'**essor du bois énergie**, qui risque de détourner des bois destinés aux usages nobles en direction de l'énergie. Il apparaît alors que la multiplication des grosses unités de chaufferies collectives risque d'engendrer une pression sur la ressource. De surcroît, implantées à l'extérieur du territoire, celui-ci n'en retire pas directement des bénéfices importants. Très vite, le manque de connaissances sur les flux de bois transparait. De l'avis de tous, le Parc pourrait se saisir de la problématique et œuvrer à la création d'un mécanisme permettant d'avoir une vision claire des flux impliquant le territoire.
- Les velléités d'essor du bois énergie risquent par ailleurs d'**impacter le paysage**. Là

encore, le Parc pourrait revêtir un rôle de médiateur.

- Enfin, il est attendu du Parc un rôle extrêmement fort sur la **problématique de la sensibilisation à la forêt**. Dans ce contexte, les opérations du type « vis ma vie de bûcheron », en direction du grand public, méritent d'être développées.

Question 2 : L'adaptation des forêts au changement climatique

Mathieu Rivero évoque la question du changement climatique, qui constitue un enjeu crucial pour la forêt et les forestiers. Les grandes lignes de l'étude ADAMONT, menée par l'IRSTEA de Grenoble en lien avec le Parc du Vercors, sont rappelées. Celle-ci souligne en effet le fort impact du changement climatique sur les forêts de moyenne montagne. Plusieurs tendances, qui vont s'aggraver, sont dès lors à l'œuvre : hausse des températures, baisse des précipitations, augmentation des sécheresses, recrudescence des événements extrêmes (tempêtes, incendies, etc.). À plus long terme, il faut s'attendre à des déplacements d'essences (remontée de l'épicéa et du sapin en altitude), et une place plus importante des feuillus dans les peuplements. Dans ce contexte d'incertitude, mais d'évolutions très rapides, quelle doit être la place du Parc ?

Un représentant de l'ONF évoque les possibilités du dispositif de financement Sylv'acctes, en train d'être mis en place sur le territoire sous l'égide du Parc, qui permettra d'ouvrir la voie à des financements de travaux sylvicoles visant l'adaptation des peuplements au changement climatique. L'objectif sera également de mobiliser les agglomérations locales pour abonder le dispositif et ainsi accroître la capacité de la forêt à stocker du carbone.

Le représentant du SDIS 26 souligne les risques en matière d'incendie, qui vont s'accroître du fait du réchauffement climatique. Il évoque ainsi la multifonctionnalité des dessertes forestières qui, si leur vocation première est de mobiliser du bois, se révéleront également utiles en cas de feux. Pour cette raison, il apparaît que le Parc a un rôle à jouer en matière de coordination, par exemple pour harmoniser les caractéristiques des projets de desserte, afin que celles-ci soient adaptées au passage des véhicules de pompiers. D'autre part, un besoin de communication et de sensibilisation visant à la prévention des feux de forêt se fait également sentir, une telle action devant impérativement être coordonnée à une échelle qui pourrait être celle du PNRV. Ces actions de sensibilisation pourraient s'orienter vers des panneaux ou d'autres supports de communication, ainsi que sur des campagnes visant à promouvoir le débroussaillage. Toujours sur la question des incendies, une participante pense qu'il serait opportun de pratiquer des coupes préventives. Là encore, une telle mesure pourrait être conduite par le Parc.

Les participants s'accordent par ailleurs sur la nécessité du maintien du couvert forestier, notamment pour favoriser le rôle de protection des sols.

Tous les participants s'accordent pour dire que le changement climatique aura, à court et moyen termes, des incidences sur la répartition des essences. Ainsi, le Parc pourrait favoriser (sous quelle forme ?) des expérimentations dont l'objectif serait de planter des espèces potentiellement plus adaptées. De même, des efforts de communication et de sensibilisation auprès des consommateurs sont certainement à opérer, afin que ces derniers réorientent leurs pratiques de consommation en direction par exemple des feuillus, actuellement peu valorisés autrement qu'en bois énergie, et dont la proportion globale va augmenter du fait du changement climatique.

De la même manière que pour la première question, il apparaît qu'une diffusion des connaissances existant sur la question de la forêt et du changement climatique à l'échelle du PNRV est souhaitable.

Enfin, des manifestations auprès du grand public spécifiquement dédiées à la thématique pourraient être conduites au niveau du PNR.

Question 3 : La conciliation des usages en forêt

La conciliation des usages en forêt est une question de plus en plus aigüe. Compte tenu des contraintes de temps, il est proposé de se cantonner à deux thèmes :

1. La **fréquentation touristique** est un phénomène qui prend de l'ampleur, du fait de la présence des agglomérations de Grenoble et de Valence et du développement des sports de nature (randonnée, VTT à assistance électrique, etc.). La perte de culture forestière peut ainsi conduire à des incompréhensions, voire à des signes d'hostilité en direction de l'exploitation forestière. On rencontre là une problématique majeure, qui fragilise la vocation économique de la forêt, dans un contexte où les politiques publiques visent à accroître la mobilisation de la ressource bois. Or, il apparaît que bien souvent, ces velléités de remise en cause de la gestion forestière sont le produit d'un déficit de connaissances sur la réglementation forestière, largement protectrice dans notre pays. D'où finalement la question suivante : quelle vocation a la forêt sur notre territoire ?

Il résulte des échanges un avis unanime sur la **multifonctionnalité**. La forêt doit être prise en compte dans toutes ses dimensions : l'économie, l'environnement et le social. Le Parc, par son rôle de médiateur, a donc un rôle à jouer pour conforter cette vocation. Il est en effet perçu comme une instance de conciliation entre les différents usagers de l'espace boisé. De plus, il paraît légitime pour conduire des opérations de communication, dans un contexte où la forêt pèse de moins en moins lourd dans l'économie du territoire, au profit du tourisme. Il apparaît donc important de sensibiliser les « utilisateurs » de la forêt (tourisme) ainsi que, plus largement, les élus du territoire. Cela pourrait se faire par des opérations comme « Vis ma vie de bûcheron » ou par des supports qui restent à imaginer (vidéos YouTube, réseaux sociaux, intervention auprès des scolaires, clés USB, etc.). De nombreux visiteurs ne vivant pas sur le Parc du Vercors, il est important de veiller à l'articulation de ces actions à l'échelle inter-territoriale.

Globalement, les participants à l'atelier pensent qu'il convient d'expliquer pourquoi et comment on prélève des arbres, et de mieux mettre en valeur le rôle bénéfique de la gestion forestière sur le stockage du carbone. Par ailleurs, afin de minimiser l'impact des exploitations forestières sur les sentiers de randonnée, la mise en place d'une application signalant les chantiers pourrait être une option envisageable, à l'image de ce qu'a fait la Fédération des chasseurs de l'Isère pour les jours de chasse. La difficulté majeure d'une telle entreprise est toutefois due à la volatilité des chantiers et des ETF.

2. Le second sujet concerne l'**équilibre sylvo-cynégétique**, qui constitue un enjeu majeur pour la régénération de la forêt, menacée dans de nombreux secteurs. Le Parc s'investit déjà sur cette question par le truchement de l'OGFH (Observatoire Grande Faune et Habitats). Mais si les participants s'accordent sur la nécessité de traiter le sujet, le manque de temps contraint l'atelier à s'arrêter. Il est ainsi proposé d'inscrire l'équilibre sylvo-cynégétique à l'ordre du jour des ateliers de décembre.

Une rapide conclusion permet aux participants de proposer les sujets devant être traités au mois de décembre :

- L'équilibre sylvo-cynégétique
- La fermeture des paysages et des milieux sur les contreforts : quelles actions pourraient être menées ?
- La préservation des espèces et des milieux

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources *
Création d'un observatoire des données et connaissances sur la forêt	Besoin de rassembler la connaissance, de mieux évaluer les actions menées, les impacts, d'anticiper Echelle pertinente du Parc	
Communication/sensibilisation	Visibilité du Parc, moyens d'action, expérience en la matière, échelle pertinente	Expérience autour de l'opération « vis ma vie de bûcheron »
Concertation	Rôle de médiateur du Parc	Cette vocation transparaît régulièrement (commission forêt, OGFH, etc.)

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources *
Expérimentation, notamment en matière de changement climatique	Pertinence de l'échelle Parc, à la fois proche et suffisamment vaste pour abriter des expériences diverses	Vocation d'expérimentation, développement de la connaissance pointée par la commission forêt
Concertation autour des usages (plus spécifiquement vis-à-vis du tourisme)	Rôle « d'instruction »/d'apprentissage que peut avoir le Parc	

Les éléments non abordés encore

- L'équilibre sylvo-cynégétique
- Les actions à mener vis-à-vis de la fermeture des paysages et des milieux
- La préservation des espèces et des milieux

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

ATELIER ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

24 OCTOBRE, LE PERCY



Source : PNRV

La question du changement climatique est complexe à aborder pour au moins trois raisons :

- D'une part, car cette thématique concerne toutes les autres (agriculture, tourisme, eau ...) et a été largement abordée dans les ateliers thématiques du 15 octobre dernier ;
- D'autre part car la complexité des processus impliqués dans le « changement climatique » et le changement de regard qu'il impose, nous faisant entrer dans le chap de la complexité et de « l'instabilité » est de nature à laisser les acteurs démunis ;
- Enfin car il s'agit d'un sujet « émergent » non traité dans la charte actuelle du PNRV et qui devra largement être traité dans la future charte.

Cet atelier a été organisé en trois temps :

1. **Présentation synthétique de la thématique « changement climatique »** (Bertrand Joly, PNRV) : démarches historiques & en cours auxquelles le PNRV a participé / éléments de contexte sur le changement climatique / le changement climatique dans le Vercors en quelques chiffres. Cette présentation a notamment été l'occasion d'acter collectivement que le changement climatique nous fait entrer dans une période d'incertitude, et d'instabilité climatique et météorologique.
2. **Temps de travail individuel des participants** pour compléter les éléments sur les impacts du changement climatique et solutions d'adaptation issus du projet ADAMONT et des ateliers « révision de la charte » du 15 octobre 2019. Ce travail a été abordé par thématique : eau, forêt, agriculture, risques naturels, tourisme, biodiversité, habitat, mobilité.
3. Temps de débat. Voir ci-dessous.

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Pour minimiser les impacts du changement climatique, que faut-il faire collectivement et transversalement à l'échelle du Parc ?

1) Sur l'information et la sensibilisation

Le débat s'engage sur l'importance de l'information et de la sensibilisation au changement climatique. Il y a encore trop de citoyens, acteurs et élus « climato-sceptiques ». De fait il peut s'agir de « vrais climato-sceptiques » ou d'un refus d'accepter la réalité, d'une peur du changement.

La communauté de communes du Trièves fait part de sa volonté d'engager un important travail d'adaptation au changement climatique. Pour ceci l'accompagnement du PNRV est souhaité. Devant l'urgence, le souhait est de commencer dès 2020 avec des actions de sensibilisation.

Cependant l'assemblée reconnaît que l'information et la sensibilisation ne suffisent pas. Il y a nécessité d'une part d'accompagner les démarches d'adaptation et d'autre part de mener des actions d'expérimentation, des démonstrations. En effet bien qu'il y ai des initiatives individuelles intéressants, il s'agit de se mettre en marche collectivement pour avoir une réelle efficacité.

2) Sur l'urgence climatique et la charte du PNRV

L'assemblée reconnaît qu'il faut aller assez vite sur un certain nombre de choses, comme la question de la ressource en eau qui concentre des crispations.

Au vu des enjeux, et devant « l'urgence climatique » mise en avant par l'assemblée, il est acté que la question du changement climatique doit être largement inscrite dans la future charte du PNRV. Dans le détail le paragraphe changement climatique devrait constituer un chapeau introductif puis être décliné dans chaque thématique.

Le PNRV se doit d'être exemplaire dès à présent, sans attendre la future charte. Toutes les mesures et actions autres devraient être compatibles avec l'adaptation au changement climatique, et non le contraire. Il faudrait réexaminer toutes les mesures sous ce prisme.

3) Sur le rôle du PNRV

Le PNRV doit se positionner en pilote et « locomotive » sur cette thématique. En effet, au vu des enjeux et défis, l'ensemble des acteurs va devoir se saisir de la question de l'adaptation au changement climatique. Le PNRV se doit d'être ambitieux s'il souhaite garder un rôle sur le sujet.

Le PNRV doit être fédérateur afin de stimuler une solidarité territoriale, condition indispensable pour l'adaptation du territoire au changement climatique. La solidarité et l'adaptation s'organisent au delà des limites du territoire. Il s'agit par exemple de la question des réfugiés climatiques, qui commence avec les populations du bassin grenoblois, et qui constitue un réel enjeu de santé publique.

Le PNRV est vu comme un atout car il dispose d'une ingénierie importante permettant d'aborder la complexité du changement climatique. En ceci il est un acteur incontournable des démarches d'adaptation en cours ou à construire et engager. De plus cette ingénierie a la capacité de chercher des financements (appels à projet, contrats ...) qui bénéficient aux collectivités et acteurs du territoire.

La capitalisation et transmission d'information pose question. En effet on peut imaginer un outil type atlas d'expériences et solutions, mais le fonctionnement de ce type d'outil (pour le

faire vivre et l'actualiser) doit être pris en compte dès le début.

De plus l'assemblée précise que l'humain est important. Idéalement il faut imaginer un système composé d'un ou plusieurs outils et de techniciens.

Il est acté à ce propos que la question de l'adaptation au changement climatique ne peut pas reposer sur un seul technicien dans l'équipe du PNRV. C'est bien l'ensemble de l'équipe qui doit participer à la capitalisation et transmission d'information, en conséquence si l'on doit retenir un référent c'est le directeur de l'équipe.

Plus largement ce sujet ne doit pas être seulement traité par le PNRV, mais doit toucher tous les acteurs. Le PNRV doit simplement permettre d'aller plus vite.

4) Sur les démarches d'adaptation

Pratiquement il faut envisager des démarches de mutualisation (capitalisation d'information, retours d'expérience...), de transmission (information, sensibilisation...) et d'évaluation (qui ne doivent cependant pas être vécues comme une contrainte forte). Les actions d'évaluation de l'adaptation peuvent se mettre en place dès à présent.

La capitalisation d'informations et d'expériences doit intégrer ce qui est réalisé par tous les acteurs publics. Il ne faut pas s'arrêter aux actions auxquelles le PNRV participe, et dépasser les limites du territoire. En effet, la plus-value pour le territoire est de bénéficier du réseau des PNR qui est très structuré en matière d'échange, par exemple par rapport aux intercommunalités.

Un accompagnement important est nécessaire, afin de généraliser les solutions qui fonctionnent, avec une approche de gestion adaptative permettant de tenir compte des incertitudes et instabilités climatiques et météorologiques, et intégrant la notion de réversibilité (des aménagements...). En conséquence il faut généraliser avec prudence (exemple de solutions souples pour le stockage de l'eau).

Concernant l'incitation au changement, l'assemblée reconnaît l'importance de « donner envie » pour que les acteurs du territoire puissent se l'approprier et en faire parfois un atout (exemple : séjours touristiques compatibles et favorables au changement climatique...).

5) Sur la gouvernance

L'assemblée reconnaît l'importance de mettre en place une gouvernance en phase avec les enjeux et défis que nous apporte le changement climatique.

Cette gouvernance doit avoir une vision territoriale et transversale au niveau thématique afin de ne pas créer de conflits d'usage (ne pas mettre en place des solutions d'adaptation qui ont des effets négatifs sur d'autres acteurs ...).

Il est important d'avoir des référents qui dépassent les clivages administratifs et politiques. Doit-on constituer un collectif « adaptation au changement climatique » regroupant des élus, acteurs socio-pro, citoyens, permettant de dépasser un pouvoir trop centré sur les élus, ainsi qu'une position du PNRV jugée parfois trop « consensuelle » ? Il est pertinent d'envisager cette gouvernance avec une forme innovante, on peut s'inspirer d'autres formes d'organisation. À ce propos sont cités le conseil scientifique du PNRV et Inspiration Vercors qui sont des organes ne comprenant pas que des élus (scientifiques, socio-pro).

6) Sur l'atténuation du changement climatique

L'assemblée laisse parfois dériver le débat sur l'atténuation du changement climatique, en abordant notamment la question des actions décarbonées. Il est cependant rappelé que ce débat ne fait pas partie du sujet de l'atelier, et qu'il a été traité par ailleurs (particulièrement atelier « énergie » du 15 octobre dernier, et enfin que le territoire est engagé dans des démarches Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Inscrire le changement climatique dans la charte comme chapeau, et le décliner dans chaque thématique	« Urgence climatique » en regard des impacts du changement (notamment sur la ressource en eau, sur l'agriculture...) qui arrivent plus rapidement que prévu et constituent un enjeu majeur	
Information et sensibilisation sur le changement climatique	Encore trop de climato-sceptiques ou de réfractaires par peur du changement	
Mettre en place une gouvernance de l'adaptation innovante, ayant une vision territoriale et transversale. Un collectif « adaptation au changement climatique » regroupant élus, socio-pros, citoyens ?	Les démarches et stratégies d'adaptation ne peuvent et ne doivent pas reposer que sur le PNRV. C'est l'affaire de tous les acteurs du territoire et citoyens. Une gouvernance dépassant le PNRV permet de s'extraire d'une vision jugée parfois trop « consensuelle »	

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Accompagnement du territoire sur l'adaptation : mutualisation (capitalisation d'information, retours d'expérience), transmission (information, sensibilisation), évaluation des actions et projets	Les initiatives individuelles ne suffisent pas, il faut mettre le territoire en marche collectivement. La plus-value du territoire est de bénéficier d'un accès au réseau des PNRV et de l'ingénierie associée	
S'adapter au changement climatique dans une approche de gestion adaptative	Les changements en cours nous font entrer dans une période d'incertitude et d'instabilité climatique et météorologique. Les trajectoires prises en termes de développement devront être régulièrement réajustées et réversibles.	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons de ce rejet	
	Issus des ateliers	Autres sources*

Les éléments non abordés encore

ATELIER SERVICES À LA PERSONNE/ MOBILITÉS

24 OCTOBRE, LE PERCY



Source : PNRV

Le thème des services fait partie des sujets émergents non encore traités dans la charte du Parc.

- La synthèse de l'évaluation de la Charte du Parc a mis en évidence des questionnements autour de l'émergence de nouveaux services à la population répondant aux aspirations sociétales pour d'autres modes de vie, d'habiter, de s'alimenter, de se déplacer, de consommer, de recycler... : quel rôle à jouer par le Parc dans l'avenir pour faciliter le passage à un mode de vie bas-carbone ? Ils portent aussi sur l'accompagnement du vieillissement de la population et l'accès aux services de proximité, notamment des habitants de la partie sud du Parc la moins bien desservie.
- Quelles nécessités actuelles de prendre en compte cette thématique des services dans la charte ?
- Quel rôle du Parc ?
- La charte est un projet de territoire qui balaye largement des thèmes qui ne sont parfois pas du ressort du Parc et l'atelier n'a pas pour but de préciser le « qui fait quoi ».

Qu'est-ce qu'on entend par services (services à la population/aux particuliers, aux entreprises, aux visiteurs du territoire, services publics, privés) ?

- Une activité de services se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité/prestation technique ou intellectuelle. À la différence d'une activité

industrielle, elle ne peut pas être décrite par les seules caractéristiques d'un bien matériel acquis par le client. La frontière entre biens matériels et immatériels est d'ailleurs ténue.

- En France, l'appellation « secteur des services » est utilisée de façon plus restrictive, puisque limitée aux services principalement marchands non financiers, soit :
 - les services rendus aux entreprises ;
 - les services rendus aux particuliers ;
 - les activités mixtes (hébergement-restauration, activités immobilières et information-communication) ;
- Toutefois, les services dans leur sens le plus large, généralement donné par les anglo-saxons, désignent en fait les « activités tertiaires » qui comprennent :
 - le tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, activités immobilières, information-communication) ;
 - le tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

La question des services et de l'accès aux services est aussi un enjeu de cohésion sociale des territoires (faire mieux pour mieux vivre ensemble) et un enjeu de développement économique et social :

- Un enjeu d'une plus grande autonomie du territoire et des secteurs du Parc,
- Un enjeu de maintien du tissu économique rural des petites entreprises, de l'émergence de nouveaux types d'entreprises...

Compte rendu des échanges question par question

Question : L'offre de services, ses disparités géographiques : quels enjeux demain ?

Introduction : les données de cadrage sur le sujet explicitent ce qui relève des services.

La question est introduite en resituant l'offre existante de services sur le périmètre du Parc et ses disparités géographiques.

Le débat s'engage en rappelant que l'échelon communal rend de nombreux **services aux personnes âgées** qui ont besoin de proximité. Les personnes qui ont des difficultés de déplacement, viennent encore chercher de l'aide auprès des mairies, pour remplir une déclaration d'impôts, faire des photocopies, avoir un conseil.... La mairie reste le 1er lieu de services de proximité.

Les **associations locales** jouent aussi un rôle fondamental dans l'offre de services des territoires ruraux, notamment en matière de mobilité, que ce soit pour le covoiturage, l'auto partage, à l'exemple du Trièves (exemple de « mon Trièves » ou de Citiz pour l'auto partage). Les habitants s'organisent là où il y a des manques. Ces dispositifs souvent informels, de solidarité, démontrent que les zones très denses ont des choses à apprendre des territoires ruraux notamment en matière d'entraide, de liens sociaux. Les services prodigués sont

souvent le fruit des solidarités entre les habitants.

Les besoins recensés localement sont aussi des **besoins d'accueil, de logements**, d'accès au foncier. Il y a plus de demandes que d'offres. Des solutions alternatives comme les habitats mobiles temporaires, se mettent en place pour accueillir les jeunes. Les logements communaux viennent aussi en aide aux personnes qui ont besoin de se loger.

La question des services à la personne pose la **question des services minimum** à offrir dans un territoire, comme l'école, le boulanger, le kiné et l'infirmier, le coiffeur, le pharmacien, le médecin, l'épicier. L'environnement médical devient un enjeu très fort en milieu rural pour le maintien des personnes à domicile. L'enjeu est souvent d'attirer des professionnels de la santé et de mieux les répartir sur le territoire.

La **mobilité** reste le 1er enjeu pour accéder aux services. Il faut retrouver de la mobilité dans les services : faire venir les services dans les villages (ex de consultations médicales itinérantes, de camions épicerie, de camion à pizza, de bibliothèques itinérantes, de marchés...).

Outre les services, les habitants ont besoin de **solidarités**. Un des enjeux est de maintenir les solidarités de proximité et d'inventer de nouveaux services mobiles : le postier apporte un service à domicile mais il pourrait en apporter d'autres. La Poste développe de nouveaux services. Il y a besoin de mettre les gens en relation, pour plus de liens et de solidarités.

Le besoin de **lieux de services et de solidarité** et de mise en lien de ces lieux est également important. Il est fait mention de l'effet domino des fermetures en chaîne des services qui fragilisent les villages et les espaces ruraux. Les services doivent être prétextes à créer ou maintenir du **lien social**. Il faut accepter de regrouper les services dans des lieux identifiés et d'offrir des services plus polyvalents. On est déjà dans cette logique avec l'exemple de la bibliothèque située dans l'épicerie de Tréminis dans le Trièves. Il y a énormément **d'expérimentations dans ce domaine**, d'initiatives d'habitants, d'associations locales qui maintiennent un socle de services minimum et facilitent la mise en relation. Il est aussi nécessaire de capter tous les publics.

Il ressort du débat que le Parc peut faciliter l'expression des besoins locaux en services, peut **accompagner l'émergence des initiatives locales** et les faire connaître dans les territoires où les mêmes besoins se posent. Il peut aussi avoir un rôle dans l'expérimentation de nouveaux modèles de services créateurs de liens et de solidarités.

Quelles solutions pour les personnes qui sont en dehors des réseaux sociaux ? Le téléphone portable reste un outil efficace dans ce cadre.

Quelques mots clés donnés à la fin de l'atelier :

Expérimenter de nouveaux services aux publics... les faire connaître... éduquer... écouter les signaux faibles.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Recueillir les initiatives locales en matière de services qui « marchent » pour les diffuser et les faire connaître sur d'autres territoires		
Soutien aux initiatives innovantes qui échappent aux canaux classiques portés par les pouvoirs publics		

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Le Parc comme outil d'expérimentation de nouveaux modèles de services au public		

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

ATELIER SOLIDARITÉS / ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

24 OCTOBRE, LE PERCY



Source : PNRV (plénière à Le Percy)

Compte rendu des échanges question par question

Question 1 : Quels seraient les grands enjeux et grandes mutations sociétales qui impacteraient le Vercors dans les vingt ans à venir de manière significative et qui mériteraient d'être inscrits dans le projet de territoire ?

Préalable : Sans se focaliser sur les questions de changement climatique ou alors dans leurs conséquences sociétales)

Contexte : Pour rester un territoire vivant et dynamique, toujours en devenir, qui permette à tout un chacun d'y vivre bien quelque soit son statut, son âge, son métier, le Vercors sur l'ensemble de son territoire doit relever les défis du monde contemporain. Il convient de les repérer pour mieux les relever.

Echanges entre les participants :

Voici les mutations repérées par les participants :

1. Possibilité d'une crise économique et financière

Cette crise - si elle a lieu - impactera lourdement les territoires dans les années à venir dans tous les domaines : l'énergie, la gestion de la forêt, la biodiversité, la façon de se nourrir, de se soigner, de communiquer les uns avec les autres, la mobilité, la question de la sécurité (en lien avec les éventuelles pénuries).

Comment s'y préparer ? Certains pensent qu'il faut sécuriser certains socles de base (de quoi a-t-on besoin ?) pour – selon les participants - continuer de bien vivre ou pour survivre. Le Parc du Vercors est « l'outil en or » pour penser ça...

Les échelons de solidarités joueront tout leur rôle (résilience locale). Ces solidarités sont le fait de groupes plus ou moins formalisés. Elles sont également créées par les liens locaux (à construire ou à développer) entre la ville/la Métropole et les territoires ruraux grâce aux contrats de réciprocité. Ces contrats de réciprocité doivent être renforcés entre les territoires proches.

Chacun des acteurs doit avoir confiance dans le territoire dans lequel il vit. Comment avoir confiance ? En fixant des trajectoires de développement partagées pour préparer une ou des réponses adaptées.

Il faudrait concevoir des « lieux » (échanges/consultations/... ?) qui permettent aux acteurs de terrain et à toutes les institutions de travailler ensemble sur toutes les sujets cités plus haut dans une optique de réciprocité.

2. Mutation agricole

Notamment avec les départs à la retraite et la problématique du foncier (difficultés de l'installation des jeunes). Il est possible que les exploitations seront plus nombreuses et plus petites. L'exploitation agricole/la ferme, le marché sont des lieux ressources du lien social et de convivialité. Ils pourraient prendre davantage d'importance.

3. Vieillesse et compétences

Le territoire est vieillissant, il y a une problématique de fuite des cerveaux. Quelles compétences sont à maintenir absolument pour vivre toujours bien sur les territoires. Qui accompagne leur maintien ou leur développement ? Face à la spécialisation généralisée qui induit une fragilité, il est important de développer la poly-compétence, le multi-services également en lien avec les questions de mobilité. Il faut soutenir la pluri-activité (partage du temps, groupements d'employeurs) en n'étant vigilant à ne pas uberiser la société.

Il faudrait être capable d'identifier et inventorier ce qui s'organise sur les territoires (de manière plus ou moins informelle) par des habitants, groupes informels ou associations pour aider, soutenir les initiatives, les mettre en réseau. Sans chercher à faire à la place ou à réinventer, il faudrait s'appuyer sur les dynamiques locales. Il en existe beaucoup dans le Trièves...

Le Parc du Vercors pourrait :

- accompagner les émergences / être le catalyseur des énergies
- capter les signaux faibles (ceux qu'on entend pas, qu'on ne voit pas)
- mettre en réseau
- faire savoir, faire connaître, éduquer.

4. La fracture numérique

Fracture liée soit au vieillissement des populations soit à une crise globale généralisée. Il faut trouver des modes alternatifs pour communiquer. Dans le même temps, les smartphones sont de bons outils pour développer certaines initiatives.

Globalement, le sentiment des participants est que l'on se trouve dans une situation de charnière, dans le cadre duquel la charte et le Parc ont un rôle à jouer.

Question 2 : (En territoire de Parc), l'économie sociale et solidaire est-elle un levier pertinent pour répondre à des besoins non satisfaits en lien avec ces mutations ? Sous quelles conditions ? Quelles sont les incidences territoriales de cette économie (peut-elle participer aux éventuels besoins de rééquilibrage des dynamiques économiques locales) ?

Contexte :

Dans la Loi du 31 juillet 2014, l'ESS regroupe un ensemble de structures -associations, coopératives, mutuelles, fondations, sociétés commerciales de l'ESS - qui concilient projet d'utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique. Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité et emploient 2,37 millions de salariés (221 325 établissements) ce qui représente près de 14 % de l'emploi privé en France. Cherchant à répondre aux grands enjeux sociétaux et aux besoins non satisfaits des territoires, l'ESS a sans doute un rôle d'importance à jouer pour l'avenir du territoire.

Echanges entre les participants :

Oui, l'ESS est force de propositions. Le bénévolat dans les territoires est très important. L'auto-organisation pallie aux insuffisances de la puissance publique et du manque d'infrastructures dans les territoires les moins aménagés.

De nombreuses initiatives d'habitants existent comme le réseau de correspondants par SMS « Mon Trièves » qui regroupe déjà 130 personnes pour le covoiturage notamment. Le modèle des Centrales villageoises est à dupliquer dans d'autres domaines. La Foncière Terre de Liens est également un bon exemple de ce type d'approche, au regard des besoins d'installations évoqués précédemment.

Son développement est cependant à penser avec à la fois ce qui est du ressort des services publics et de l'économie de marché. Le soutien à l'ESS ne doit pas induire la fuite des services publics. L'idée à défendre au-delà de ses vertus sociales (ex. insertion), c'est qu'elle est destinée à soutenir des réponses à des besoins émergents, qui ne sont pas du ressort du marché, ni du service public établi. Attention aux dérives de « l'ubérisation ».

Son intérêt est également de porter des activités généralement non délocalisables, facteur d'intégration sur un plan social.

Un participant cite le projet Tero Loko à Notre Dame de l'Osier <https://teroloko.com>.

Parmi les faiblesses sont relevées ses modalités de financement, recourant souvent à des soutiens publics, alors que des acteurs insistent sur l'importance de la notion de bénévolat que ce secteur intègre également.

Il paraît de toute façon utile/nécessaire de la nommer, de l'envisager comme un levier dans la charte pour la faire exister, la légitimer, la crédibiliser, sachant qu'aujourd'hui tout le monde, notamment chez les élus, est convaincu des vertus de l'ESS.

Question 3 : Gisements, exemples d'actions, soutiens, actions, gouvernance dans le domaine de l'économie circulaire ? L'économie circulaire est déjà une réalité et une solution, comment changer d'échelle sur notre territoire ?

Contexte :

Les conséquences du modèle économique linéaire → extraction des matières premières > production > consommation > déchets - sont nombreuses : dépendance vis-à-vis d'approvisionnements en ressources incertains, raréfaction des ressources ; gestion de plus

en plus importante des déchets ; vieillissement des infrastructures ; perte d'attractivité économique et destructions d'emplois... La diversité des territoires, de leur contexte socio-économique et environnemental et de leur dynamisme implique de trouver des solutions adaptées et intégrées en rallongeant la durée de vie des matières (réemploi, recyclage, réutilisation...), et la durée de vie des produits (usage plutôt que possession)...

Echanges entre les participants :

Les participants ont cité quelques exemples d'initiatives qui vont dans le sens de l'économie circulaire, il existe notamment de nombreux projets dans le Trièves (Trièves en transition). Il s'agit de ressourceries qui fonctionnent d'ailleurs suivant les principes de l'ESS, de formes de coworking ,de nouvelles coopérations. La valorisation des déchets forestiers inexploités paraît être de ce ressort également.

Il est cependant relevé que ces projets restent inscrits à des échelles restreintes et qu'il y a des enjeux de mise en réseau importante.

Il faut penser recyclage dès la conception et systématiser l'aspect « ressource » des « déchets ».Le principe des 3 R (réduire, réutiliser, recycler) doit être promis par exemple sur le bois ou l'alimentation (ex. conserverie récupérant des fruits et légumes invendus et permettant d'insérer des personnes en insertion ? Il faut penser l'usage des rémanents de coupes de bois coupés abandonnés en forêt considérés comme des déchets. Est également évoqué l'intérêt de matériaux biosourcés qui permettent notamment de saisir où va la valeur ajoutée qui y est associée.

On notera que l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire entretiennent un dialogue étroit, sans être non plus systématique, dans le cadre de ces échanges.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources
Repérer et sécuriser les « socles de base » pour bien vivre dans un territoire (en période de transition / d'effondrement) et penser la résilience des territoires	Le Parc est « l'outil en or » pour penser cela et pour éviter de céder à la tentation de l'effondrement et des menaces qu'elle comporte <i>NB : C'est une sortie par le haut mais réaliste via un travail sur ses forces et faiblesses (en profondeur et au long cours).</i>	
L'ESS et l'EC, des leviers pour construire demain plaçant l'humain au coeur	Les deux terminologies doivent être inscrites dans la charte pour réellement exister. Le modèle des centrales villageoises, initié par le Parc du Vercors, est à dupliquer dans d'autres domaines... <i>NB : Prévoir des gardes fous pour éviter de pallier le retrait des services publics ou de favoriser l'uberisation de l'économie.</i>	
Construire un système de d'échanges ou de consultation	Des initiatives existent partout dans le Vercors, un groupe d'échanges permettrait de les faire connaître, de créer des possibilités	

	de soutiens, de connexions (collectifs, collectivités...)	
Multiplier les contrats de réciprocités entre les territoires et au sein des territoires	Le Parc est un échelon intéressant pour faciliter les rapprochements entre les différentes collectivités en vue de contractualiser des contrats de réciprocités croisés.	
S'appuyer sur ces dynamiques locales , identifier, inventorier ce qui s'organise dans les territoires et jouer le réseau	Il est important d'accompagner les émergences / de catalyser les énergies / de capter les signaux faibles (ceux qu'on entend pas, qu'on ne voit pas) et de mettre en réseau / faire savoir, faire connaître, éduquer.	

Les éléments qui devraient être inscrit dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Vieillesse / compétences / polycompétences		
Le foncier inabordable pour les jeunes, les installations d'agriculteurs...		

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons de ce rejet	
	Issus des ateliers	Autres sources

Les éléments non abordés encore

ATELIER SANTÉ/ALIMENTATION

24 OCTOBRE AU PERCY



Source : PNRV

Préalable : partage de la définition de la santé retenue pour les échanges

Si en médecine, la santé est l'absence de maladie, d'après la définition de l'OMS (Organisation Mondiale de Santé), la santé se définit comme un état de bien-être complet, comprenant l'état physique, mental, social, environnemental... La santé n'est donc pas seulement le fait d'être malade ou d'être atteint d'une infirmité. C'est une notion relative, ressentie par chaque individu. Aucune mesure réelle ne peut mesurer la santé, puisque la santé est le fait de satisfaire tous ses besoins (affectifs, nutritionnels, relationnels, sanitaires...).

Dans le cadre du développement durable, la santé est un objectif voire un préalable.

La dégradation de l'environnement, les pollutions diverses de l'eau, de l'air, des sols, la destruction de la biodiversité, l'urbanisation intensive... ont des répercussions importantes et graves sur la santé humaine.

Contexte local :

Le parc du Vercors est reconnu pour son cadre de vie privilégié, et contribue à un faire un territoire vivant, où habitants et visiteurs font le choix d'y venir habiter, se nourrir, pratiquer des activités, partager des modes de vie et expériences.

Les problèmes d'environnement, de santé et de développement se croisent. La mauvaise santé entraîne une perte de bien-être individuel et collectif. Elle empêche le développement socio-économique et compromet le développement durable, reposant sur le développement humain avant tout.

Les paysages préservés et appréciés contribuent très sensiblement à la qualité du cadre de vie, et nous bénéficions de cet environnement sur le Vercors.

Animé par le Parc depuis plusieurs années, le thème de la santé a permis au Parc de relier plusieurs de ses objectifs stratégiques autour de la promotion de l'agriculture, du soutien aux entreprises, de la structuration de partenariats locaux, d'organisation participative des projets, de préservation de l'environnement, etc. Reconnus sur le terrain, les résultats ont permis d'amorcer des changements positifs et précurseurs mais restent en termes de volumes encore trop peu importants pour être significatifs. La baisse des moyens à partir de 2015 a par ailleurs obligé le Parc à passer d'une posture d'animation sur tout le territoire à une posture d'appui auprès de quelques territoires engagés uniquement. La nouvelle charte devra décider si elle intègre ce thème, le degré de priorité qu'elle lui donne et les moyens qu'elle lui alloue.

**« UNE QUALITE DE VIE DES HABITANTS ET VISITEURS POUR LE MAINTIEN
D'UN TERRITOIRE VIVANT »
(Sous tendu Santé-Alimentation),
un nouvel enjeu à part entière dans la future Charte ?**

Rappel des enjeux ressortis dans le cadre de l'enquête auprès des habitants :

1. Limiter l'usage des pesticides
2. Préserver la qualité paysagère en lien avec l'agriculture
3. Améliorer la qualité de la production agricole
4. Gérer les loisirs motorisés (pollution sonore)
5. Promouvoir l'installation de filières diversifiées et développer une agriculture nourricière
6. Lutter contre le gaspillage alimentaire
7. Promouvoir le lien entre alimentation et lien social (marchés producteurs, restaurants locaux, épiceries)
8. Maintenir et développer un lien et des solidarités entre les habitants
9. Favoriser les circuits courts

Synthèse des échanges question par question

Question 1 : Comment maintenir et préserver un environnement et un cadre de vie générateur de santé ?

Contexte :

Le cadre de vie, l'environnement proche, naturel ou non, les espaces naturels de proximité, les paysages sont des facteurs de bien-être et de santé.

1. Comment maintenir ce cadre de vie privilégié ? Quels sont les attentes et besoins des habitants et visiteurs ?

- Intégrer la santé environnementale dans les projets d'aménagement (s'inspirer des travaux menés à Grenoble, Ponteclaix, comcom de St-Marcellin).

- Prendre en compte les pollutions visuelle, sonore, chimique, et promouvoir des relations interpersonnelles épanouissantes.
- Maintenir une agriculture qui entretient les espaces ouverts des coteaux. Poursuivre l'accompagnement de l'agriculture à petite échelle.
- Résoudre les contradictions entre attentes des visiteurs et habitants en investissant dans la sensibilisation/éducation du visiteur, visant à lui expliquer la réalité économique et la fragilité écologique des paysages qu'il traverse (exemple : panneaux de lecture du paysage, lien avec l'agriculture, sensibiliser aussi aux conséquences des nouveaux loisirs de plein air, des drones, des nouveaux modes de déplacement -VTT électrique- etc.).
- Développer l'économie de l'accompagnement ; développer chez les visiteurs la culture de passer par un accompagnateur.
- Atteindre un niveau de fréquentation acceptable (économiquement viable mais pas de sur-fréquentation).

2. Préserver les ressources vitales pour notre santé : eau, air, sol, autres ? Comment, quelles articulations avec les enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources ?

EAU

- Sécuriser la qualité et la quantité d'eau potable, en mobilisant notamment les communes et intercommunalités sur leur domaine de compétences.
- Lorsque de l'eau potable est consommée par l'enneigement artificiel, faire un report du volume utilisé sur une autre période.
- Soutenir les fermes qui sont exemplaires dans leur gestion des ressources et dans leurs productions. Par exemple les fermes DEPHY (Ecophyto 2). Notamment sur les périmètres de captages, car les collectivités peuvent préempter sur ces zones et donc orienter les pratiques.

AIR / PESTICIDES

- Soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie et de la qualité de l'air.
- Prendre en compte les transports, les plantes allergènes (ambroisie), et les pesticides surtout sur le piémont (arboriculture et nuciculture épandent des pesticides dans l'air malgré la proximité des habitations).
- Trouver un moyen d'avancer sur une réglementation des distances d'épandage des pesticides par rapport aux habitations. Sur ce sujet, le Parc doit jouer le rôle de médiateur.
- Sensibiliser et accompagner les agriculteurs à la reconversion en bio.
- Développer des filières de commercialisation stables pour les grosses exploitations bio, pour que le bio puisse changer d'échelle.

Question 2 : Comment tendre vers un territoire nourricier pour le corps et pour l'esprit ?

Contexte :

Pour une bonne santé, habitants et visiteurs du Vercors, ont besoin de nourrir, leur corps et leur esprit. Comment ensemble peut-on y contribuer ?

1. Quelle alimentation pour nourrir le corps ? Saine, durable ? Quelles interactions avec le

développement agricole ? Avec la sensibilisation, l'éducation ?

- S'appuyer sur les PAIT (plan alimentaire inter-territorial) pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation (exemple de Grenoble).
- S'appuyer sur les marchés captifs : restauration collective, hôpitaux etc. pour faire vivre des filières.
- Développer des filières de distribution locale en substitution des filières mondialisées. Le focus doit être fait sur les circuits de distribution et non sur la production, qui est déjà diversifiée mais peine à rencontrer son marché localement.
- Développer des variétés locales (diversifier les semences), à la fois pour la santé et la résilience du territoire au changement climatique (cf. un travail de ce type en cours sur la Chartreuse, le projet alpin SEMALP, les projets de Vignes et vigneron, des choses autour des pommes, le travail du CBNA...).
- Poursuivre le développement et la structuration de la filière PAM (plantes aromatiques et médicinales) pour trouver des complémentarités entre les productions.

Question 3 : Comment renforcer le partage et les relations sociales sur le territoire ?

Contexte :

Un territoire qui vit est un territoire de bonnes relations, de solidarités.

1. Comment poursuivre le bien-vivre ensemble ?

- Aménager les cœurs de villages pour permettre mixité sociale et générationnelle. Mettre en avant des lieux fédérateurs qui soient accessibles aussi bien aux personnes avec poussettes, qu'aux personnes âgées etc.
- Permettre l'intégration des habitants qui font des déplacements pendulaires. Lutter contre la constitution de zones « dortoirs ».
- Soutenir les lieux culturels, les associations, promouvoir et mettre en valeur le patrimoine culturel pour les visiteurs qui sont intéressés pas uniquement par l'aspect nature.
- Etudier le lien entre bonnes relations sociales sur le territoire et capacité collective à résoudre des questions conflictuelles. (Si un tel lien existe, on pourra envisager utiliser à l'avenir la capacité à résoudre ces questions comme un moyen d'évaluer les bonnes relations sociales ; pourra faire partie des modalités d'évaluation dans la charte).
- Le Parc doit rester modérateur des débats et ne pas prendre parti.

2. Comment favoriser l'intégration (Habitants/visiteurs, nouveaux/anciens habitants, migrations diverses) ?

ACCES AUX SOINS

- Améliorer l'accès aux soins. Lutter contre les déserts médicaux.

Analyse argumentée en vue de l'écriture de la charte

Les éléments qui semblent légitimes à être inscrits dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons le rendant apte à être inscrit	
	Issus des ateliers	Autres sources*

Les éléments qui devraient être inscrits dans la charte mais nécessitent encore d'être précisés

Enjeux, objectifs, action qui nécessitent d'être précisés	Arguments autour des raisons nécessitant de continuer les discussions	
	Issus des ateliers	Autres sources
Sécurisation de l'eau (Qualité et quantité)	Liens aux ateliers changement climatique, aménagement, tourisme	
Maintien d'une petite agriculture durable, saine, développement des PAM	Lien à l'atelier agriculture	
Soutien à la recherche et à l'innovation, par le développement des énergies non polluantes	Liens aux ateliers Aménagement, Energie	
Positionnement du Parc sur la question des pesticides, et/ou valorisation des pratiques vertueuses. Soutien des fermes exemplaires (méthodes culturelles, ressources en eau, productions)	Pas d'ambition affichée, devra l'être. Lien à l'atelier Agriculture	
Maintien des équilibres non contradictoires entre attentes des visiteurs et besoin des habitants (économie, loisirs de plein air, culturel)	Lien à l'éducation et à la culture pour accompagner les visiteurs dans la compréhension du territoire. Liens au Tourisme, à la biodiversité.	
Favoriser les rencontres entre usagers, le dialogue.	Posture de concertation/médiation du Parc. Lien atelier Education/culture	
Soutenir les lieux et associations culturels et patrimoniaux	Place du Parc? Lien à l'atelier Education Culture	

Les éléments pour lesquels il existe un doute et pour lesquels la réflexion doit être creusée

Enjeux, objectifs, action avec un doute nécessitant discussion	Arguments autour des raisons constituant un blocage	
	Issus des ateliers	Autres sources*
Favoriser l'accès aux soins/déserts médicaux	Lien à l'atelier service à la population.	
Favoriser les mixités, notamment avec l'aménagement des cœurs de village.	Lien à l'atelier Aménagement.	

* Issus de l'expertise, des expériences, des engagements ou obligations du Parc.

Les éléments qui ne figureront a priori pas dans la charte

Enjeux, objectifs, action	Arguments autour des raisons de ce rejet	
	Issus des ateliers	Autres sources
A ce stade : aucun		

Les éléments non abordés encore

- Offre d'activités sportives pour nourrir le corps, quelles interactions avec le développement touristique ?
- Comment développer la co-responsabilité dans la qualité du cadre de vie
- Quel angle donner à l'offre culturelle pour nourrir l'esprit ?